



BULLETIN
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

- N° 4

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 28 avril 2008 à 17h40

ORDRE DU JOUR

	Page
1 Communications de M. le Député-Maire.	6
 I. ADMINISTRATION GENERALE	
2 Commissions municipales - Désignation des membres. (M. Philippe DURON Député-Maire, rapporteur).....	9
3 Commission de délégations de service public - Election des membres. (M. Philippe DURON Député-Maire, rapporteur).....	16
4 Agence d'études d'urbanisme Caen Métropole - Désignation des représentants. (M. Philippe DURON Député-Maire, rapporteur).....	19
5 Association Normandie Métropole Caen - Rouen - Le Havre - Désignation des représentants de la Ville. (M. Philippe DURON Député-Maire, rapporteur).....	23
6 Comité pour l'organisation des manifestations économiques et touristiques de Caen (COMET) - Désignation des représentants de la Ville. (M. Philippe DURON Député-Maire, rapporteur).....	27
7 Conseil portuaire de Caen-Ouistreham - Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant. (M. Philippe DURON Député-Maire, rapporteur).....	31
8 Association pour le développement du port de Caen-Ouistreham - Désignation d'un représentant de la Ville. (M. Philippe DURON Député-Maire, rapporteur).....	34
9 Groupement d'intérêt public CYCERON - Désignation d'un représentant de la Ville. (M. Philippe DURON Député-Maire, rapporteur).....	37
10 SPIRAL 2 - Jury de concours - Désignation des représentants de la Ville. (M. Philippe DURON Député-Maire, rapporteur).....	40
11 Association Transmanche et Tourisme Informations - Désignation des représentants de la Ville. (M. Philippe DURON Député-Maire, rapporteur).....	43
12 Maison de l'Information et de la Formation (M.I.F.) - Désignation des représentants de la Ville. (M. Philippe DURON Député-Maire, rapporteur).....	46
13 Comité des Oeuvres Sociales du Personnel Municipal de la Ville de Caen (COSPMVC) - Désignation des représentants de la Ville. (M. Philippe DURON Député-Maire, rapporteur).....	49
14 Association pour la Gestion des Services Socio-administratifs de Caen (AGESSO). (M. Philippe DURON Député-Maire, rapporteur).....	52
15 Association caennaise pour les vacances du 3ème âge - Désignation d'un représentant de la Ville. (M. Philippe DURON Député-Maire, rapporteur).....	55
16 Association l'Aulne Vert - Centre Permanent d'initiatives pour l'Environnement Vallée de l'Orne - Désignation des représentants de la Ville. (M. Philippe DURON Député-Maire, rapporteur).....	58
17 Association pour le Centre National de la Navigation de Plaisance à Caen - Désignation des représentants de la Ville. (M. Philippe DURON Député-Maire, rapporteur).....	61
18 Centres hospitaliers de Trouville sur Mer et Aunay sur Odon - Désignation des représentants de la Ville. (M. Philippe DURON Député-Maire, rapporteur).....	64
19 Maison de retraite J-F de Saint Jean - Désignation des représentants de la Ville. (M. Philippe DURON Député-Maire, rapporteur).....	67
20 Institutions sociales et médico-sociales - Désignation des représentants de la Ville. (M.	

	Philippe DURON Député-Maire, rapporteur).....	71
21	Etablissements d'accueil pour personnes âgées - Désignation des représentants de la Ville. (M. Philippe DURON Député-Maire, rapporteur).....	76
22	Association Gaston Mialaret - Université Caen Basse-Normandie - Désignation d'un représentant de la Ville au Conseil d'Administration. (M. Philippe DURON Député-Maire, rapporteur).....	81
23	Association Aide Soins Services à Domicile (AASSAD) - Désignation d'un représentant de la Ville. (M. Philippe DURON Député-Maire, rapporteur).....	84
24	Associations à caractère culturel - Désignation des représentants de la Ville. (M. Philippe DURON Député-Maire, rapporteur).....	87
25	Relations internationales - Associations - Désignation des représentants de la Ville. (M. Philippe DURON Député-Maire, rapporteur).....	93
26	Association de gestion de la fourrière et du refuge d'animaux de Verson - Désignation des représentants de la Ville. (M. Philippe DURON Député-Maire, rapporteur).....	97
27	Etablissements d'enseignement secondaire publics - Collèges - Désignation des représentants de la Ville - Modification. (M. Philippe DURON Député-Maire, rapporteur).....	100
28	Indemnités des élus municipaux - Fixation du barème. (M. Philippe DURON Député-Maire, rapporteur).....	104
29	Questions Orales.....	114

VILLE DE CAEN



CONSEIL MUNICIPAL

Aux termes des articles L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Ville de CAEN est convoqué pour se réunir dans la salle de ses séances, à l'Hôtel de Ville (Salle des Gardes), le lundi 28 avril 2008, à 17 heures 40.

A l'Hôtel de Ville, le 21 avril 2008

Le Député-Maire
Philippe DURON

DEPARTEMENT DU CALVADOS

VILLE DE CAEN

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 28 avril 2008 à 17H40,

Le Conseil Municipal de la Ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Brigitte LE BRETHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de présents : 50

Etaient présents :

M. Philippe DURON, Mme Corinne FERET, M. Xavier LE COUTOUR, M. Marc LEVILLY, Mme Marie-Jeanne GOBERT, M. Gilles DETERVILLE, Mme Josette TRAVERT, M. Rudy L'ORPHELIN, Mme Cécile DOSSOU, M. Pascal BLANCHETIER, Mme Pascale CAUCHY, M. Jean NOTARI, Mme Marie-Sabine CAILLETEAU, M. Michel DUBOIS, Mme Colette GISSOT, M. Jean-Louis TOUZE, Mme Annie LEBON, M. Cédric LEROY, Mme Sylvie RELAND, M. Jacky TOULLIER, Mlle Samia CHEHAB, M. Serge LEMONNIER, Mme Francine THOUROUDE, Mme Annie BERGER, M. Jean-Claude GUILLOUF, Mme Marie-Dominique FRIGOUT, Mme Geneviève HEUZE, Mme Agnès MERIAT, M. Jean-Luc VERET, M. Michel PONDAVEN, M. Jacky TILLARD, M. Gratien ATCHRIMI, Mme Claudine MAGUET, Mme Nathalie LAMENDOUR, Mme Catherine MAHIER, M. Francis JOLY, M. Fabrice LE VIGOUREUX, Mme Sophie VERMES, Mme Hélène FLODERER, M. Damien DE WINTER, M. Alexandre DEBRAY, Mme Martine GUETIN, Mme Martine VINCENT, M. Daniel-Charles BADACHE, Mme Pascale PREEL, Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC, M. Luc DUNCOMBE, M. Gilles TONANI, Mme Sonia de LA PROVÔTÉ, M. Ludwig WILLAUME

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Valérie HUARD a donné pouvoir à M. Pascal BLANCHETIER
M. Eric VEVE a donné pouvoir à Mme Catherine MAHIER
M. Gille GROLLIER a donné pouvoir à Mme Martine GUETIN
Mme Brigitte LE BRETHON a donné pouvoir à Mme Pascale PREEL
M. Frédéric CHAZAL a donné pouvoir à M. Ludwig WILLAUME

Absents excusés :

1 - COMMUNICATION DE MONSIEUR LE DEPUTE-MAIRE

M. le DEPUTE-MAIRE. *Mes chers collègues, notre troisième Conseil municipal de la mandature sera encore très largement consacré à des questions d'organisation et de représentation de la Ville dans les organismes où sa présence est nécessaire.*

Avant d'aborder l'ordre du jour, permettez-moi de vous rendre compte de l'activité de la Ville depuis notre dernière réunion.

Les maires adjoints ont pris aujourd'hui la mesure de leurs fonctions et en charge les responsabilités que vous leur avez confiées.

Durant les trois semaines passées, nous avons poursuivi la remise en marche des institutions municipales et des structures qui en découlent

C'est ainsi que, le 21 avril, s'est tenu le conseil d'administration du Mémorial, qui a installé les nouveaux élus de la Ville de Caen. Ce conseil d'administration était important parce que, outre un point sur les comptes, il était nécessaire de faire le point sur le 20^{ème} anniversaire de cette institution importante et de faire un bilan de la préparation de l'exposition consacrée au 11 septembre 2001, qui sera inaugurée le 4 juin prochain.

Le conseil communautaire du 18 avril a également installé les délégués des vingt-neuf communes de l'agglomération Caen la Mer. Il a été marqué par un accord des maires et des élus pour une simplification de la gouvernance, afin d'en améliorer la lisibilité, le gain démocratique, et d'être plus efficace.

Ainsi, nous sommes passés de seize commissions thématiques à dix commissions thématiques, de manière que le travail puisse être plus nerveux, plus ramassé, plus synthétique.

Les grands enjeux de l'intercommunalité et les défis à relever à Caen la Mer sont, vous le savez, essentiels pour l'avenir de la ville. L'importance de ces défis justifie que l'on en dise quelques mots ici, parce que l'avenir des deux entités est profondément lié.

J'aurai donc l'occasion de vous rendre compte régulièrement de ce sujet. Pour la plupart, vous êtes membres de cette communauté d'agglomération. Vous en serez donc les acteurs et les interprètes auprès de nos concitoyens.

A cet ordre du jour d'aujourd'hui, nous avons plusieurs thèmes importants.

Tout d'abord, la composition des commissions. Vous savez que, lors de notre dernier Conseil municipal, nous avons arrêté le nombre de commissions, réduit à quatre, de manière à pouvoir les calquer sur l'organisation du travail des maires adjoints et pour avoir une plus grande efficacité.

Je souhaiterais apporter une précision sur l'intitulé de la commission n° 3, dont le libellé définitif pourrait être : attractivité du territoire et développement économique.

Dès le 6 mai prochain, ces quatre commissions fonctionneront et seront au travail pour faire vivre, dans la durée du mandat, la transversalité nécessaire à une gestion moderne et dynamique d'une collectivité.

Nous aurons ensuite à évoquer les représentations de la Ville et à désigner un certain nombre d'entre vous pour nous représenter dans des associations ou dans des institutions importantes de la Ville de Caen.

Ces représentations se feront sur la base de plusieurs principes complémentaires. La priorité sera bien sûr accordée à la compétence, mais vous êtes tous compétents. Le partage des responsabilités envers l'ensemble des élus pour assurer une présence effective et continue des représentants de la Ville dans toutes les instances où elle siège, le respect pluraliste de notre Conseil municipal font accorder une place à la majorité et à la minorité, dans le respect des traditions de cette assemblée.

Permettez-moi de vous dire que nous aurons également à voter les indemnités des élus. Je vous proposerai de reconduire les taux qui étaient en vigueur dans le mandat précédent.

Dans les semaines à venir, nous aurons encore à compléter cette phase d'installation avec la mise en place du conseil syndical de Viacités. Cette installation aura lieu le 6 mai. L'installation de Caen métropole, donc du SCOT, aura lieu le 15 mai.

Sans attendre, nous avons déjà entamé le travail sur les dossiers sur lesquels les Caennais attendent des réponses et sur la mise en œuvre des engagements de campagne.

Permettez-moi d'en évoquer quelques-uns.

Tout d'abord, le dossier du logement. Il s'agit de la première priorité de nos concitoyens, dont la difficulté à se loger se conjugue souvent avec des difficultés économiques. Nous avons entamé un travail préparatoire sur ce sujet. Afin de préparer une prochaine délibération de notre conseil, qui devra mettre en place une stratégie de relance de notre production de logements et de réforme de la procédure d'attribution des logements sociaux, nos collègues autour de Xavier LE COUTOUR, adjoint en charge de l'urbanisme et du logement, et de Gratien ATCHRIMI, nouveau président de Caen Habitat, se sont rendus à Rennes, à Saint-Lô et à Paris pour y rencontrer les élus et les services techniques concernés et bénéficier ainsi d'un retour d'expérience de ces Villes, expérience aujourd'hui reconnue pour une bonne rigueur dans les procédures d'attribution. Ils ne manqueront pas de faire part des résultats de ces premières rencontres, notamment au sein des commissions.

Autre dossier, la concertation sur la piétonnisation de la place Saint-Sauveur. Durant la campagne, j'avais indiqué que nous procéderions à une expérimentation de la piétonnisation de la place Saint-Sauveur entre le 14 juillet et le 15 août. Dans mon esprit et dans celui de la majorité, il n'était pas possible d'engager une telle démarche sans ouvrir une concertation, un dialogue avec celles et ceux qui sont les plus concernés, à savoir les commerçants et les habitants du secteur de la place Saint-Sauveur.

Le 17 avril, une première réunion de concertation s'est tenue dans une salle des mariages comble. Des questions, des interrogations, des craintes également se sont fait jour, mais je n'ai pas senti d'hostilité de fond. La démarche de concertation a été nécessaire et appréciée.

J'ai proposé aux personnes présentes que nous nous retrouvions à la fin du mois de mai, après que les services et les élus aient travaillé et préparé un projet de piétonnisation prenant en compte non seulement les aspects de circulation, les aspects de stationnement, mais également tout ce qui concerne l'animation, la vie, la mise en valeur de ce patrimoine exceptionnel.

C'est à partir de cet avant-projet que se poursuivra la concertation nécessaire pour que chacun comprenne bien de quoi il s'agit, puisse faire valoir ses intérêts et, bien évidemment, ses propositions, afin que ce ne soit pas un projet descendant mais un projet partagé entre la Ville et la population. Il s'agit, vous le savez, d'un sujet important, puisqu'il a pour but de renforcer l'attractivité du centre-ville dans son ensemble, et pas seulement de la place Saint-Sauveur, de favoriser l'appropriation de cette place par ses habitants, mais aussi par les Caennais, mais encore par les touristes.

C'est également, bien évidemment, une façon de mettre en évidence la qualité du patrimoine historique caennais. Dans une ville qui a connu de nombreuses destructions, les vestiges ou les traces du passé n'ont que plus de valeur.

Bien évidemment, il est plus important qu'ailleurs de mettre ce territoire en valeur.

Enfin, c'est l'occasion de réfléchir, d'expérimenter, de mesurer les règles de partage entre les différents modes de déplacements dans la ville, que ce soient le mode piéton, les cyclistes ou les automobilistes. La Ville de Caen n'a pas été aussi loin que de nombreuses Villes françaises sur cette bonne répartition des espaces publics. Sans doute avons-nous à faire un effort de rattrapage. Le retard de Caen peut également être un avantage, dans la mesure où il nous permettra de tirer parti des expériences des autres Villes françaises.

Le dernier élément qui me semble important dans cette expérimentation est bien évidemment l'attractivité du centre-ville. Au moment où l'on parle d'une nouvelle libéralisation de la grande distribution, au moment où la concurrence entre le centre et la périphérie risque d'être de plus en plus accrue, il est important de faire en sorte que la spécificité du centre-ville, ses qualités intrinsèques puissent être au service à la fois des habitants et de la vie économique, apportant des atouts supplémentaires pour mieux résister à la concurrence des grandes surfaces et des grands ensembles commerciaux de périphérie, dont nous savons tous qu'ils sont en train de se développer et de se multiplier.

Tels sont, mes chers collègues, les quelques éléments dont je voulais vous faire part avant le début de ce conseil.

Je vous propose maintenant d'entrer dans le vif du sujet. J'observe que Luc DUNCOMBE souhaite s'exprimer.

M. DUNCOMBE. *Sur la forme, vous venez de longuement exprimer votre point de vue concernant la place Saint-Sauveur. J'ai déposé une question écrite à ce sujet, il y a quelques jours. Je vois qu'elle n'est pas sur table. Peut-être sera-t-elle abordée en questions diverses ?*

M. le DEPUTE-MAIRE. *Nous pourrons en reparler en questions diverses. On m'a dit qu'il y avait un problème de forme : vous avez posé une question écrite, alors que cela aurait dû être une question orale. Mais je n'y vois pas d'inconvénient et je serai très heureux d'évoquer cette question avec vous tout à l'heure, au moment des questions diverses.*

Nous allons maintenant prendre le premier rapport consacré à la désignation des membres des commissions municipales.

2 - COMMISSIONS MUNICIPALES - DESIGNATION DES MEMBRES

Mes Chers Collègues,

Lors de la séance du Conseil Municipal du 7 avril dernier, vous avez décidé, en application de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la création de 4 commissions municipales permanentes : deux commissions comprendraient 13 membres et deux autres comprendraient 14 membres.

Il vous est proposé aujourd'hui d'en désigner les membres, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et d'en préciser l'intitulé exact :

- Commission n°1 : "Espace public et cadre de vie"
- Commission n°2 : "Population et vivre ensemble"
- Commission n°3 : "Attractivité du territoire et développement économique"
- Commission n°4 : "Finances - Affaires générales - Proximité et qualité du service public".

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21 et L 2121-22,

VU sa délibération du 7 avril 2008 créant les commissions municipales,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de désigner **14** membres pour siéger à la Commission «**Espace public et cadre de vie**» ;

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour ces désignations ;

Sont candidats :

M. Gratién ATCHRIMI, Mme Cécile DOSSOU, Mme Marie-Dominique FRIGOUT, Mme Colette GISSOT, Mme Valérie HUARD, Mme Nathalie LAMENDOUR, M. Xavier LE COUTOUR, M. Rudy L'ORPHELIN, M. Michel PONDAVEN, Mme Sylvie RELLAND, M. Eric VEVE, M. Luc DUNCOMBE, Mme Martine GUETIN, Mme Pascale PREEL.

Opérations de vote :

Nombre de votants	53
Abstentions.....	0
Suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27
Pour	53
Contre.....	0

Ont obtenu :

- M. Gratien ATCHRIMI	53 voix
- Mme Cécile DOSSOU.....	53 voix
- Mme Marie-Dominique FRIGOUT.....	53 voix
- Mme Colette GISSOT	53 voix
- Mme Valérie HUARD	53 voix
- Mme Nathalie LAMENDOUR.....	53 voix
- M. Xavier LE COUTOUR	53 voix
- M. Rudy L'ORPHELIN.....	53 voix
- M. Michel PONDAVEN.....	53 voix
- Mme Sylvie RELAND	53 voix
- M. Eric VEVE.....	53 voix
- M. Luc DUNCOMBE	53 voix
- Mme Martine GUETIN.....	53 voix
- Mme Pascale PREEL.....	53 voix

M. Gratien ATCHRIMI, Mme Cécile DOSSOU, Mme Marie-Dominique FRIGOUT, Mme Colette GISSOT, Mme Valérie HUARD, Mme Nathalie LAMENDOUR, M. Xavier LE COUTOUR, M. Rudy L'ORPHELIN, M. Michel PONDAVEN, Mme Sylvie RELAND, M. Eric VEVE, M. Luc DUNCOMBE, Mme Martine GUETIN, Mme Pascale PREEL sont désignés pour siéger à la Commission «Espace public et cadre de vie».

DECIDE de désigner **14** membres pour siéger à la Commission «**Population et vivre ensemble**» ;

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour ces désignations ;

Sont candidats :

Mme Pascale CAUCHY, Mlle Samia CHEHAB, M. Gilles DETERVILLE, M. Michel DUBOIS, Mme H  l  ne FLODERER, Mme Marie-Jeanne GOBERT, M. Jean-Claude GUILLOUF, Mme Claudine MAGUET, Mme Catherine MAHIER, Mme Annie LEBON, M. C  dric LEROY, M. Fr  d  ric CHAZAL, Mme Sonia de LA PROV  T  , M. Gilles TONANI.

Op  rations de vote :

Nombre de votants	53
Abstentions	0
Suffrages exprim��s	53
Majorit�� absolue	27
Pour	53
Contre	0

Ont obtenu :

-Mme Pascale CAUCHY	53 voix
- Mlle Samia CHEHAB	53 voix
- M. Gilles DETERVILLE	53 voix
- M. Michel DUBOIS	53 voix
- Mme H��l��ne FLODERER	53 voix
- Mme Marie-Jeanne GOBERT	53 voix
- M. Jean-Claude GUILLOUF	53 voix
- Mme Claudine MAGUET	53 voix
- Mme Catherine MAHIER	53 voix
- Mme Annie LEBON	53 voix
- M. C��dric LEROY	53 voix
- M. Fr��d��ric CHAZAL	53 voix
- Mme Sonia de LA PROV��T��	53 voix
- M. Gilles TONANI	53 voix

Mme Pascale CAUCHY, Mlle Samia CHEHAB, M. Gilles DETERVILLE, M. Michel DUBOIS, Mme H  l  ne FLODERER, Mme Marie-Jeanne GOBERT, M. Jean-Claude GUILLOUF, Mme Claudine MAGUET, Mme Catherine MAHIER, Mme Annie LEBON, M. C  dric LEROY, M. Fr  d  ric CHAZAL, Mme Sonia de LA PROV  T  , M. Gilles TONANI sont d  sign  s pour si  ger    la Commission «Population et vivre ensemble» ;

DECIDE de désigner 13 membres pour siéger à la Commission «**Attractivité du territoire et développement économique**» ;

Sont candidats :

Mme Annie BERGER, Mme Marie-Sabine CAILLETEAU, M. Damien DE WINTER, Mme Geneviève HEUZE, M. Francis JOLY, M. Serge LEMONNIER, M. Fabrice LE VIGOUREUX, Mme Agnès MERIAT, M. Jean NOTARI, Mme Josette TRAVERT, M. Daniel-Charles BADACHE, M. Gilles GROLLIER, Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC.

Opérations de vote :

Nombre de votants	53
Abstentions.....	0
Suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27
Pour	53
Contre.....	0

Ont obtenu :

-Mme Annie BERGER.....	53 voix
- Mme Marie-Sabine CAILLETEAU.....	53 voix
- M. Damien DE WINTER.....	53 voix
-Mme Geneviève HEUZE.....	53 voix
- M. Francis JOLY.....	53 voix
- M. Serge LEMONNIER	53 voix
- M. Fabrice LE VIGOUREUX	53 voix
- Mme Agnès MERIAT	53 voix
- M. Jean NOTARI.....	53 voix
-Mme Josette TRAVERT.....	53 voix
- M. Daniel-Charles BADACHE.....	53 voix
- M. Gilles GROLLIER.....	53 voix
- Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC	53 voix

Mme Annie BERGER, Mme Marie-Sabine CAILLETEAU, M. Damien DE WINTER, Mme Geneviève HEUZE, M. Francis JOLY, M. Serge LEMONNIER, M. Fabrice LE VIGOUREUX, Mme Agnès MERIAT, M. Jean NOTARI, Mme Josette TRAVERT, M. Daniel-Charles BADACHE, M. Gilles GROLLIER, Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC sont désignés pour siéger à la Commission «Attractivité du territoire et développement économique».

DECIDE de désigner 13 membres pour siéger à la Commission «**Finances – Affaires Générales - Proximité et qualité du service public**» ;

Sont candidats :

M. Pascal BLANCHETIER, M. Alexandre DEBRAY, Mme Corinne FERET, M. Marc LEVILLY, Mme Francine THOUROUDE, M. JackY TILLARD, M. Jacky TOULLIER, M. Jean-Louis TOUZE, M. Jean-Luc VERET, Mme Sophie VERMES, Mme Brigitte LE BRETHON, Mme Martine VINCENT, M. Ludwig WILLAUME.

Opérations de vote :

Nombre de votants	53
Abstentions.....	0
Suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27
Pour	53
Contre.....	0

Ont obtenu :

- M. Pascal BLANCHETIER	53 voix
- M. Alexandre DEBRAY	53 voix
- Mme Corinne FERET	53 voix
- M. Marc LEVILLY	53 voix
- Mme Francine THOUROUDE	53 voix
- M. JackY TILLARD.....	53 voix
- M. Jacky TOULLIER	53 voix
- M. Jean-Louis TOUZE	53 voix
- M. Jean-Luc VERET	53 voix
- Mme Sophie VERMES.....	53 voix
- Mme Brigitte LE BRETHON.....	53 voix
- Mme Martine VINCENT	53 voix
- M. Ludwig WILLAUME	53 voix

M. Pascal BLANCHETIER, M. Alexandre DEBRAY, Mme Corinne FERET, M. Marc LEVILLY, Mme Francine THOUROUDE, M. JackY TILLARD, M. Jacky TOULLIER, M. Jean-Louis TOUZE, M. Jean-Luc VERET, Mme Sophie VERMES, Mme Brigitte LE BRETHON,

Mme Martine VINCENT, M. Ludwig WILLAUME sont désignés pour siéger à la Commission «Finances – Affaires Générales - Proximité et Qualité du Service Public».

MODIFIE en conséquence l'intitulé des commissions municipales créées par sa délibération du 7 avril 2008.

Affiché le : 29 avril 2008

Adopté à l'unanimité.

**Reçu par M. le Préfet du Calvados le :
05 mai 2008**

M. le DEPUTE-MAIRE. Conformément à l'article L 2121-22 du Code général des collectivités territoriales, la Ville de Caen a formé quatre commissions municipales permanentes. C'était notre décision du précédent conseil.

Au préalable, je voudrais préciser l'intitulé de la commission n° 3, dont le libellé est "attractivité du territoire et développement économique", afin de le rendre plus explicite pour nos concitoyens.

Les quatre commissions pourraient s'intituler ainsi :

- Espace public et cadre de vie
- Population et vivre ensemble
- Attractivité du territoire et développement économique
- Finances, affaires générales, proximité et qualité du service public.

Les commissions n° 1 et n° 2 comprendront onze membres de la majorité et trois membres de la minorité. Les commissions n° 3 et n° 4 comprendront dix membres de la majorité et trois membres de la minorité.

Commission n° 1 : espace et cadre de vie

M. ATCHRIMI, Mme DOSSOU, Mme FRIGOUT, Mme GISSOT, Mme HUARD, Mme LAMENDOUR, M. LE COUTOUR, M. L'ORPHELIN, M. PONDAVEN, Mme RELLAND, M. VEVE

M. DUNCOMBE, Mme GUETIN, Mme PREEL.

(Il est procédé au vote.)

Commission n° 2 : population et vivre ensemble

Mme CAUCHY, Mme CHEHAB, M. DETERVILLE, M. DUBOIS, Mme FLODERER, Mme GOBERT, M. GUILLOUF, Mme MAGUET, Mme MAHIER, Mme LEBON, M. LEROY.

M. CHAZAL, Mme de la PROVOTE, M. TONANI.

(Il est procédé au vote.)

Commission n° 3 : attractivité du territoire et développement économique

Mme BERGER, Mme CAILLETEAU, M. de WINTER, Mme HEUZE, M. JOLY, M. LEMONNIER, M. LE VIGOUREUX, Mme MERIAT, M. NOTARI, Mme TRAVERT.

M. BADACHE, M. GROLLIER, Mme PRADAL-CHAZARENC.

(Il est procédé au vote.)

Commission n° 4 : finances, affaires générales, proximité et qualité du service public

M. BLANCHETIER, M. DEBRAY, Mme FERET, M. LEVILLY, Mme THOUROUDE, M. TILLARD, M. TOULLIER, M. TOUZE, M. VERET, Mme VERMES.

Mme LE BRETHON, Mme VINCENT, M. WILLAUME.

(Il est procédé au vote.)

3 - COMMISSION DE DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC - ELECTION DES MEMBRES

Mes Chers Collègues,

Par délibération en date du 7 avril 2008, vous avez approuvé le principe de constituer une commission permanente pour l'ensemble des délégations de service public, et ce, pour la durée du mandat, et fixé les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et suppléants de ladite commission.

Cette commission, dont la présidence est assurée par le maire ou son représentant, est composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants, élus par le conseil municipal au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamé élu.

Les listes qui peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, doivent être déposées au plus tard à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle il est procédé à l'élection des membres.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux délégations de service public,

VU la délibération en date du 7 avril 2008 approuvant le principe de constituer une commission permanente pour l'ensemble des délégations de service public pour la durée du mandat,

APRES dépôt des listes dans les conditions fixées par la délibération du 7 avril 2008,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

PROCEDE à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission de délégation de service public,

Sont candidats :

Liste 1	Titulaires : M. Marc LEVILLY M. Eric VEVE M. Rudy L'ORPHELIN M. Xavier LE COUTOUR Mme Martine VINCENT
	Suppléants : M. Francis JOLY M. Michel PONDAVEN M. Gratien ATCHRIMI M. Pascal BLANCHETIER M. Frédéric CHAZAL

Opérations de vote :

Nombre de votants (N) :	52
Sièges à pourvoir (S) :	5
Bulletins blancs et nuls (B) :	0
Suffrages exprimés E = N – B :	52
Quotient Electoral Q = E/5 :	10,4

Attribution des sièges au quotient électoral :

	Voix (V)	Quotient (Q)	Siège (S)
Liste 1	52	10,4	5

En conséquence, sont proclamés élus MM Marc LEVILLY, Eric VEVE, Rudy L'ORPHELIN, Xavier LE COUTOUR et Mme Martine VINCENT en qualité de membres titulaires et MM Francis JOLY, Michel PONDAVEN, Gratien ATCHRIMI, Pascal BLANCHETIER et Frédéric CHAZAL en qualité de membres suppléants.

Affiché le : 29 avril 2008

Le conseil prend acte.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le :
05 mai 2008

M. le DEPUTE-MAIRE. Nous allons procéder à la désignation de nos collègues pour la commission de délégation du service public. Vous savez qu'elle est composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants, plus le maire ou son représentant. Cette élection devra obligatoirement se faire à bulletin secret, comme pour la commission d'appel d'offres et des commissions de cette nature.

J'ai reçu une liste comportant les noms suivants :

Titulaires : M. LE COUTOUR, M. LEVILLY, M. L'ORPHELIN, M. VEVE, Mme VINCENT.

Suppléants : M. ATCHRIMI, M. BLANCHETIER, M. JOLY, M. PONDAVEN, M. CHAZAL.

Je demande aux benjamins de notre assemblée, dans un exercice qui devient rituel, de me rejoindre. Il s'agit de M. DEBRAY et de M. WILLAUME. Ils vont procéder au dépouillement.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

La commission de délégation du service public se compose comme suit :

Titulaires : M. LE COUTOUR, M. LEVILLY, M. L'ORPHELIN, M. VEVE, Mme VINCENT.

Suppléants : M. ATCHRIMI, M. BLANCHETIER, M. JOLY, M. PONDAVEN, M. CHAZAL.

4 - AGENCE D'ETUDES D'URBANISME CAEN METROPOLE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Mes Chers Collègues,

Dans un contexte de compétition entre les territoires, il est apparu important que CAEN-METROPOLE, fort de plus 320 000 habitants, se dote de moyens d'ingénierie territoriale qui lui soient propres et devienne ainsi un acteur de ce réseau.

Une association de type « Loi 1901 » intitulée Agence d'Etudes d'Urbanisme Caen Métropole (AUCAME) a été créée à cet effet. et a pour objet dans un souci d'harmonisation des politiques urbaines et de cohérence des projets de ses membres, l'observation de leur territoire commun ainsi que l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre, dans un cadre partenarial, des études, notamment, prospectives, permettant la définition de projets d'aménagement, d'urbanisme, de déplacements et de développement économique.

Elle a vocation à intervenir plus particulièrement dans les domaines de l'urbanisme, de la planification, de l'habitat et du logement, du développement économique et social, du génie urbain et des transports, des paysages et de l'environnement, des loisirs, du tourisme, de la formation, culture et communication.

Elle constitue un centre interdisciplinaire de ressources, d'études, de recherches, de conseils et de formation.

Elle enregistre et gère par la mise en place d'observatoires, l'évolution des données dans ses domaines de compétence.

Elle organise la diffusion et la communication de l'ensemble de ses travaux et de ses observations auprès de ses membres.

Cette agence :

- 1 - Permet aux élus d'améliorer leur vision stratégique du territoire :
- 2 - Observe le territoire, accumule les connaissances recueillies et les fait partager à ses membres pour leur permettre d'adapter leurs politiques à l'évolution du contexte.
- 3 - Elabore pour le Syndicat Mixte, le SCOT, projet de territoire du bassin de vie de Caen, et suit sa mise en œuvre.
- 4 - Assiste les collectivités membres dans l'élaboration de leurs projets.

L'agence mène ces missions d'assistance, prioritairement auprès de ses membres, sur des problématiques ou les projets d'intérêt métropolitain.

En sont membres de droit :

- l'Etat,
- le Syndicat mixte Caen Métropole,
- la Communauté d'agglomération Caen la mer,

- les huit communautés de communes : Cabalor, Entre Bois et Marais, Val es Dunes, Plaine Sud de Caen, Rives de l'Odon, Evrecy Orne Odon, Entre Thue et Mues, Cœur de Nacre,
- la Ville de Caen,
- le Syndicat mixte des Transports en Commun,
- les communes de Ouistreham et Colleville-Montgoméry,
- les communes de Clinchamps sur Orne, May sur Orne, Saint-André sur Orne et Saint-Martin de Fontenay,
- la Région Basse-Normandie,
- la Chambre et Commerce et d'Industrie de Caen, la Chambre des Métiers et la Chambre d'Agriculture du Calvados,
- l'Université de Caen.

L'assemblée générale regroupe l'ensemble des membres et désigne ses représentants au Conseil d'administration, organe de décision et de contrôle interne de l'association pour sa gestion financière et administrative. Il détermine notamment le plan de charge de l'agence (en général sur 3 ans) et la priorité dans les travaux à mener. En aucun cas il ne se prononce sur le fond de ces travaux, qui reste du ressort du maître d'ouvrage.

La Ville de Caen doit désigner 2 délégués au sein de cette association.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-21,

VU les statuts de l'Agence d'Etudes d'Urbanisme Caen Métropole,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de désigner deux délégués de la Ville au sein de cette association ;

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

Sont candidats : Mme Cécile DOSSOU et M. Francis JOLY

Opérations de vote :

Nombre de votants	53
Abstentions.....	2
Suffrages exprimés	51
Majorité absolue	26
Pour	51
Contre.....	0

Ont obtenu :

Mme Cécile DOSSOU..... 51 voix

M. Francis JOLY..... 51 voix.

Mme Cécile DOSSOU et M. Francis JOLY sont désignés pour représenter la Ville au sein de l'Agence d'Etudes d'Urbanisme Caen Métropole.

Affiché le : 29 avril 2008

Le conseil prend acte.

**Reçu par M. le Préfet du Calvados le :
05 mai 2008**

M. le DEPUTE-MAIRE. *L'agence d'urbanisme est une création récente dans notre agglomération. Nous en avons obtenu le principe dans la convention Moulinex en 2000. Elle avait ensuite été mise en place par Mme LE BRETHON dans le cadre de Normandie Métropole. Elle est composée d'un certain nombre de membres : des présidents de communautés de communes, des membres de la communauté d'agglomération Caen la Mer, des représentants d'un certain nombre de conseils municipaux.*

Nous avons la possibilité d'avoir deux représentants. J'ai reçu les candidatures de Mme DOSSOU et de M. JOLY. La Ville sera également représentée au travers de ses représentations à Caen la Mer et à Caen Métropole. Elle sera convenablement représentée.

(Il est procédé au vote.)

5 - ASSOCIATION NORMANDIE METROPOLE CAEN - ROUEN - LE HAVRE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE

Mes Chers Collègues,

L'association Normandie Métropole qui réunissait à sa création, en 1993, les Villes de Caen, Rouen et du Havre en vue de développer des coopérations et de constituer un réseau reconnu sur la scène nationale voire européenne a intégré le 2 décembre 2005 les Communautés d'Agglomération de Caen, Rouen et du Havre afin de répondre aux enjeux d'attractivité et de compétitivité du territoire.

L'association a pour objectif :

1/ d'élaborer une dynamique de développement, permettant de tisser des coopérations culturelles, touristiques, économiques afin que Normandie Métropole :

- figure parmi les zones influentes du marché européen, et du territoire national,
- définisse des modes de relations équilibrées avec les autres régions du Bassin Parisien,

- constitue un ensemble métropolitain d'équilibre dans le cadre de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire de la Seine

- participe étroitement au développement et à l'aménagement de chacune des régions respectives.

2/ de mobiliser, à partir de projets fédérateurs dans les domaines des infrastructures, de la recherche, de la formation et de la technologie, du développement urbain, économique et culturel, l'ensemble des acteurs socio-économiques relevant de cet ensemble métropolitain.

3/ de favoriser, dans tous les domaines, une coopération active entre les villes et les communautés d'agglomération normandes membres afin de renforcer leurs complémentarités humaines, culturelles et économiques.

4/ d'établir annuellement des bilans quantitatifs et qualitatifs des actions engagées et de les promouvoir auprès des autres acteurs régionaux et partenaires socio-économiques.

5/ de promouvoir toute action concourant à ces objectifs.

Pour assurer ces travaux, cinq comités d'experts : culture, développement économique et durable, santé, tourisme, enseignement, ont été créés, composés d'élus membres de l'association, de personnalités extérieures appelées en raison de leurs compétences et de techniciens. Ces comités ont vocation à se réunir régulièrement, à favoriser les échanges et faire des propositions.

L'association Normandie Métropole se compose :

- d'un collège de membres fondateurs, constitué des Maires, des Présidents de Communauté d'agglomération, de deux représentants de chaque Ville, élus par le Conseil Municipal et de deux représentants de chaque Communauté d'agglomération, élus par le Conseil Communautaire. Tous les représentants disposent d'une voix délibérative.

- d'un collège de membres associés, disposant d'un pouvoir consultatif.

La présidence de l'Association est assurée à tour de rôle, par chacun des Maires des trois villes et des Présidents des trois communautés d'agglomération. La durée du mandat du Président est fixée à un an.

Un appel à coopération métropolitaine a été lancé en juin 2004 par la Délégation à l'Aménagement du Territoire et l'Action Régionale (DATAR), incitant les métropoles françaises à s'organiser pour atteindre une grande visibilité à l'échelle nationale et européenne. Les Villes et Communautés d'agglomération de Caen, Rouen et du Havre ont souhaité répondre à cet appel à coopération et ont décidé de constituer la métropole normande.

Ce projet retenu par la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT) en mars 2005 et labellisé "projet métropolitain" a pour objectif de développer des synergies, renforcer les fonctions métropolitaines supérieures et améliorer la compétitivité du territoire sur la scène européenne.

Afin d'amplifier leur rayonnement européen, les Villes et Communautés d'Agglomération de Caen, Rouen et du Havre ont identifié six thèmes de coopérations prioritaires, dont le projet stratégique fondé sur la valeur ajoutée du réseau est en cours d'élaboration.

Les chantiers thématiques retenus sont les suivants :

- le rayonnement économique,
- la localisation d'emplois publics et les services métropolitains supérieurs,
- l'accessibilité (liaisons aériennes, ferroviaires, routières...),
- l'ingénierie et la coopération métropolitaines,
- la recherche et l'enseignement supérieur,
- la culture, les arts et le tourisme.

L'association Normandie Métropole assure l'ingénierie financière du projet métropolitain.

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les 2 représentants de la Ville.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-21,

VU les statuts de l'Association,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de désigner 2 représentants pour siéger à l'Association "NORMANDIE METROPOLE CAEN - ROUEN - LE HAVRE" ;

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

Sont candidates :

Mmes Corinne FERET et Josette TRAVERT

Opérations de vote :

Nombre de votants : 53

Pour : 53

Contre : 0

Majorité absolue : 27

Ont obtenu :

- Mme Corinne FERET. 53 voix

- Mme Josette TRAVERT..... 53 voix

Mmes Corinne FERET et Josette TRAVERT sont désignées pour représenter la Ville à l'Association "NORMANDIE METROPOLE CAEN - ROUEN - LE HAVRE".

Affiché le : 29 avril 2008

Le conseil prend acte.

**Reçu par M. le Préfet du Calvados le :
05 mai 2008**

M. le DEPUTE-MAIRE. *Cette association est la conséquence d'une analyse faite par la DATAR, il y a vingt ans, qui souhaitait que dans les Normandie les grandes Villes se rassemblent pour prendre en charge un certain nombre de fonctions stratégiques et métropolitaines. Cette association regroupe à la fois les deux capitales (Caen et Rouen), ainsi que la Ville du Havre et, maintenant, les trois agglomérations.*

La Ville de Caen a deux délégués. J'ai reçu les candidatures de Mme FERET et Mme TRAVERT.

(Il est procédé au vote.)

6 - COMITE POUR L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES DE CAEN (COMET) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE

Mes Chers Collègues,

Par délibération en date du 2 février 1968, le Conseil Municipal a décidé de créer un Comité pour l'Organisation des Manifestations Economiques et Touristiques de Caen (COMET).

Le COMET est une association loi 1901 dont le siège social est fixé à Caen, rue Joseph Philippon et a pour but de :

- favoriser les relations entre les membres composant l'association
- aider moralement et matériellement les Groupements et Organismes qui concourent au développement et à la prospérité de la région
- contribuer en particulier au développement de la SEM CAEN EXPO CONGRES en soumettant des propositions de manifestation ou d'animation.
- entreprendre toute réflexion susceptible d'accroître le rayonnement de la Ville de Caen et de son agglomération

Le COMET regroupe différents partenaires (la Ville de Caen, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen, la Chambre Départementale d'Agriculture, la Chambre de Métiers du Calvados, l'Office du Tourisme, la Société Départementale du Concours Foire-Agricole de Caen, "Les vitrines de Caen" Fédération des Artisans et Commerçants de Caen, le MEDEF, la C.G.P.M.E.).

Les statuts de l'Association ont prévu que les collectivités et organismes membres de droit doivent être représentés à l'Assemblée Générale par plusieurs délégués. Pour la Ville de CAEN, ce nombre est fixé à 14 membres du Conseil Municipal dont 3 seront appelés à siéger au Conseil d'Administration.

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des 14 représentants de la Ville de CAEN.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-21,

VU les statuts de l'Association du COMET,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de désigner les 14 représentants de la Ville à l'Assemblée générale du Comité pour l'Organisation des Manifestations Economiques et Touristiques de Caen (COMET) ;

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

Sont candidats :

M. Jean-Luc VERET, Mme Marie-Sabine CAILLETEAU, Mlle Samia CHEHAB, M. Damien DE WINTER, M. Philippe DURON, Mme Geneviève HEUZE, M. Fabrice LE VIGOUREUX, M. Jean NOTARI, Mme Francine THOUROUDE, M. Jean-Louis TOUZE, Mme Josette TRAVERT, Mme Sophie VERMES, Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC et Mme Martine GUETIN

Opérations de vote :

Nombre de votants	54
Abstentions.....	0
Suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28
Pour	54
Contre.....	0

Ont obtenu :

M. Jean-Luc VERET	54 voix
Mme Marie-Sabine CAILLETEAU	54 voix
Mlle Samia CHEHAB	54 voix
M. Damien DE WINTER	54 voix
M. Philippe DURON	54 voix
Mme Geneviève HEUZE	54 voix
M. Fabrice LE VIGOUREUX ..	54 voix
M. Jean NOTARI	54 voix
Mme Francine THOUROUDE .	54 voix
M. Jean-Louis TOUZE	54 voix
Mme Josette TRAVERT	54 voix
Mme Sophie VERMES	54 voix
Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC	54 voix
Mme Martine GUETIN	54 voix

M. Jean-Luc VERET, Mme Marie-Sabine CAILLETEAU, Mlle Samia CHEHAB, M. Damien DE WINTER, M. Philippe DURON, Mme Geneviève HEUZE, M. Fabrice LE VIGOUREUX, M. Jean NOTARI, Mme Francine THOUROUDE, M. Jean-Louis TOUZE, Mme Josette TRAVERT, Mme Sophie VERMES, Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC et Mme Martine GUETIN sont désignés en qualité de délégués du Conseil Municipal à l'Assemblée générale du Comité pour l'Organisation des Manifestations Economiques et Touristiques de Caen (COMET).

Parmi ces 14 délégués, les 3 délégués suivants sont proposés pour siéger au Conseil d'administration du COMET :

Mme Marie-Sabine CAILLETEAU

M. Philippe DURON

M. Jean-Louis TOUZE

Affiché le : 29 avril 2008

Le conseil prend acte.

**Reçu par M. le Préfet du Calvados le :
05 mai 2008**

M. le DEPUTE-MAIRE. *Peu de gens savent ce qu'est ce comité. Quand on l'appelle par son acronyme, le COMET, on voit tout de suite de quoi il s'agit.*

Il convient de désigner quatorze représentants pour siéger à l'assemblée générale du COMET. Les listes de candidats ont été déposées en début de séance. J'ai une proposition de liste unique composée de M. VERET, Mme CAILLETEAU, Mme CHEHAB, M. de WINTER, M. DURON, Mme HEUZE, M. LE VIGOUREUX, M. NOTARI, Mme THOUROUDE, M. TOUZE, Mme TRAVERT, Mme VERMES, Mme PRADAL-CHAZARENC, Mme GUETIN.

(Il est procédé au vote.)

Pour le bureau, j'ai trois candidatures : Mme CAILLETEAU, M. DURON, M. TOUZE.

(Il est procédé au vote.)

7- CONSEIL PORTUAIRE DE CAEN-OUISTREHAM - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT

Mes Chers Collègues,

Un Syndicat mixte régional pour la gestion des ports de Caen-Ouistreham et de Cherbourg a été récemment mis en place pour la gestion des 2 ports concernés dont la compétence incombe désormais à la Région Basse-Normandie, aux Départements du Calvados et de la Manche.

De ce fait, ce syndicat est chargé de réunir le conseil portuaire de chacun de ces 2 ports dont la composition s'est donc trouvée modifiée.

La Ville de Caen étant concessionnaire du Port de plaisance situé en cœur de ville et disposant sur son territoire d'une large partie du Nouveau Bassin, est représentée au conseil portuaire de Caen-Ouistreham.

Sa représentativité y est assurée au même titre que les communes de Blainville-sur-Orne, Hérouville-Saint-Clair, Mondeville, Ouistreham et Merville-Franceville ; la Communauté d'agglomération Caen-la-mer, Caen Métropole, la Chambre du Commerce et d'Industrie, le Syndicat des ouvriers dockers, le Comité local des pêches, le Comité des usagers des installations de plaisance du bassin Saint-Pierre et le Comité des usagers des installations de plaisance du bassin de Ouistreham.

A la suite du renouvellement du Conseil municipal, il vous est proposé de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au conseil portuaire de Caen-Ouistreham.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDERANT que la gestion des ports de Caen-Ouistreham et de Cherbourg relève désormais du Syndicat mixte régional créé à cet effet,

CONSIDERANT que la composition des conseils portuaires s'en est trouvée modifiée,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-21,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au conseil portuaire de Caen-Ouistreham ;

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation ;

Sont candidats :

Mme Josette TRAVERT en qualité de titulaire,
M. Jean-Luc VERET en qualité de suppléant,

Opérations de vote :

Nombre de votants	54
Abstentions	0
Suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28
Pour	54
Contre.....	0

Ont obtenu :

Mme Josette TRAVERT : 54 voix
M. Jean-Luc VERET : 54 voix

Mme Josette TRAVERT est désignée en qualité de titulaire et M. Jean-Luc VERET en qualité de suppléant pour représenter la ville au sein du conseil portuaire de Caen-Ouistreham.

Affiché le : 29 avril 2008

Le conseil prend acte.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le :
05 mai 2008

M. le DEPUTE-MAIRE. *J'ai reçu les candidatures de Mme TRAVERT pour le poste de titulaire et de M. VERET pour le poste de suppléant.*

(Il est procédé au vote.)

8 - ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU PORT DE CAEN-OUISTREHAM - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE

Mes Chers Collègues,

Par délibération en date du 14 juin 1999, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'Association pour le Développement du Port de Caen-Ouistreham (ADPCO).

Cette association a pour objet de :

- favoriser la concertation pour élaborer et mettre en oeuvre la stratégie de développement du Port de Caen-Ouistreham,
- communiquer avec les partenaires publics et privés sur cette stratégie et contribuer au rayonnement et à la promotion du port,
- proposer la politique d'occupation prévisionnelle des espaces liés directement ou indirectement à l'activité économique du port.

Cette association regroupe :

- l'Etat, membre de droit, représenté par la Direction Départementale de l'Equipement,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen,
- la Région Basse-Normandie,
- le Département du Calvados,
- le Syndicat Mixte Régional des ports de Caen-Ouistreham et de Cherbourg
- la Communauté d'agglomération Caen la mer
- les communes de Amfreville, Bénouville, Blainville-sur-Orne, Caen, Colombelles, Hérouville-Saint-Clair, Mondeville, Ouistreham et Ranville,

Chaque membre dispose d'un représentant à l'Association.

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un représentant.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU sa délibération du 14 juin 1999 décidant d'adhérer à l'Association pour le Développement du Port de Caen-Ouistreham,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-21,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de désigner un représentant à l'Association pour le Développement du Port de Caen – Ouistreham (ADPCO);

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation ;

Est Candidat : M. Jean-Luc VERET

Opérations de vote :

Nombre de votants	54
Abstentions.....	0
Suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28
Pour	54
Contre.....	0

A obtenu :

M. Jean-Luc VERET..... 54 voix

M. Jean-Luc VERET est désigné pour représenter la Ville au sein de cette Association.

Affiché le : 29 avril 2008

Le conseil prend acte.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le :
05 mai 2008

M. le DEPUTE-MAIRE. *Il y a le Conseil portuaire et l'Association pour le développement du port. Ce sont deux entités différentes. Le Conseil portuaire est lié à la création du syndicat mixte portuaire et au changement de gouvernance des ports. L'Association pour le développement regroupe l'ensemble des parties prenantes du port. Elle avait été mise en place il y a une dizaine d'années, à l'époque où l'on avait réfléchi à la charte portuaire.*

J'ai reçu la candidature de M. VERET pour la Ville de Caen.

(Il est procédé au vote.)

9 - GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC CYCERON - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE

Mes Chers Collègues,

Par convention du 20 décembre 1984, approuvée par arrêté du 22 octobre 1985, un Groupement d'Intérêt Public (GIP), dénommé CYCERON, a été constitué entre :

- L'institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,
- Le Centre National de la Recherche Scientifique,
- Le Commissariat à l'Energie Atomique,
- La Région Basse Normandie,
- Le Département du Calvados,
- La Ville de Caen,
- L'Université de Caen Basse Normandie,
- Et le GIE GANIL,

avec pour objet :

- d'assurer la maîtrise d'ouvrage et le financement de la construction, à Caen, d'un Centre de tomographie par émission de positons, dédié à la recherche en imagerie physiologique et métabolique,
- et de promouvoir la constitution d'une entité chargée de l'exploitation de ces installations.

Les collectivités territoriales ont participé financièrement à la phase de construction mais n'ont jamais été engagées dans l'exploitation.

De ce fait, elles ne détenaient plus aucun droit statutaire ni aucune obligation au sein du groupement et, depuis le passage à la phase d'exploitation, n'avaient plus voix délibérative à l'Assemblée Générale.

Cependant, elles demeuraient attachées au bon fonctionnement de cet outil scientifique et avaient continué à participer aux travaux des différentes instances.

Pour formaliser cette participation, le conseil municipal avait accepté par délibération en date du 29 mai 2006, de devenir membre associé de ce groupement par voie d'avenant à la convention, et de siéger à l'assemblée générale avec voix consultative.

Après le renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner le représentant de la Ville

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de Caen d'être associée aux travaux du GIP CYCERON

VU sa délibération du 29 mai 2006

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de désigner un représentant qui sera appelé à siéger au sein des instances du GIP CYCERON avec voix consultative ;

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation ;

Sont candidat(e)s :

M. Fabrice LE VIGOUREUX

Opérations de vote :

Nombre de votants	54
Abstentions.....	0
Suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28
Pour.....	54
Contre.....	0

Ont obtenu :

M. Fabrice LE VIGOUREUX 54 voix

M. Fabrice LE VIGOUREUX est désigné pour représenter la Ville au sein du GIP CYCERON.

Affiché le : 29 avril 2008

Le conseil prend acte.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le :
05 mai 2008

M. le DEPUTE-MAIRE. *Il s'agit d'un GIP. C'est une forme de gouvernance qui est sui generis, souvent adoptée pour les grands organismes de recherche. C'est le cas pour CYCERON. La Ville a un représentant avec voix consultative. Je vous propose de confier cette mission à M. LE VIGOUREUX.*

(Il est procédé au vote.)

10 - SPIRAL 2 - JURY DE CONCOURS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du projet SPIRAL 2, une nouvelle installation sera construite au sein du GANIL (Grand Accélérateur National d'Ions Lourds) à Caen, comprenant :

- Un accélérateur primaire linéaire supraconducteur de deutons et d'ions lourds,
- Une installation de productions de faisceaux radioactifs,
- Des salles d'expériences et des bâtiments annexes.

Le projet SPIRAL 2 est scindé en deux phases opérationnelles : une première phase (phase 1) de construction destinée à la mise en place des bâtiments liés à l'accélérateur, une deuxième phase (phase 2) portant sur la construction des bâtiments liés à la production des faisceaux radioactifs et les nécessaires interfaces entre les bâtiments.

Afin de lancer la première phase de construction de cette nouvelle installation, il est prévu d'organiser un concours d'architecture et d'ingénierie pour la passation du contrat de maîtrise d'œuvre de la "phase 1".

Cette procédure nécessite la constitution d'un jury de concours dont le rôle est de formuler un avis permettant au maître d'ouvrage de choisir, dans un premier temps, les candidats qui seront admis à concourir et, dans un second temps, le lauréat du concours.

Compte tenu de l'implication municipale financière dans ce projet, la Ville a été sollicitée pour participer à ce jury avec voix délibérative.

Il convient donc de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDERANT le souhait du Commissariat à l'Energie Atomique d'avoir une représentation de la Ville au sein du jury de concours d'architecture et d'ingénierie pour le projet SPIRAL 2,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-21,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DESIGNE deux représentants de la Ville (un titulaire et un suppléant) au sein de ce jury de concours d'architecture et d'ingénierie ;

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour procéder à cette désignation ;

Sont candidats :

Mme Josette TRAVERT en qualité de titulaire,

M. Serge LEMONNIER en qualité de suppléant,

Opérations de vote :

Nombre de votants 54

Pour 54

Contre..... 0

Majorité Absolue..... 28

Ont obtenu :

Mme Josette TRAVERT 54 voix

M. Serge LEMONNIER 54 voix

Mme Josette TRAVERT est désignée en qualité de titulaire et M. Serge LEMONNIER est désigné en qualité de suppléant pour représenter la Ville au sein de ce jury.

Affiché le : 29 avril 2008

Le conseil prend acte.

**Reçu par M. le Préfet du Calvados le :
05 mai 2008**

M. le DEPUTE-MAIRE. *SPIRAL 2 est un grand équipement de recherche dont le principe a été adopté voici quelques années. Nous sommes aujourd'hui dans la construction de cet outil. C'est un instrument de recherche qui sera unique au monde, me dit-on, pour ce qui concerne les ions exotiques. Peut-être y a-t-il des physiciens qui peuvent nous en dire plus. Pour ma part, il m'est assez difficile de vous donner plus de précision.*

Au jury de concours pour ce projet, la Ville de Caen dispose d'un titulaire et d'un suppléant. Je vous propose que le titulaire soit Mme TRAVERT, qui en physique est meilleure que moi et que la moyenne des conseillers municipaux, et que le suppléant soit M. LEMONNIER.

(Il est procédé au vote.)

11 - ASSOCIATION TRANSMANCHE ET TOURISME INFORMATIONS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE

Mes Chers Collègues,

L'Association Transmanche et Tourisme Informations regroupe la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen, le Conseil Général du Calvados, la Ville de Ouistreham, la Ville de Caen et la Compagnie Brittany Ferrries.

L'Association a pour but le développement de l'accueil des voyageurs de la ligne transmanche et de l'information touristique par la fourniture de renseignements écrits ou oraux devant conduire à la promotion des participants à l'Association et du tourisme départemental et régional.

Les statuts de l'Association prévoient que chaque membre dispose de deux représentants dont l'un siège au Conseil d'Administration.

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les 2 représentants de la ville

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les statuts de l'Association Transmanche et Tourisme Informations,

VU l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de désigner deux représentants au sein de l'Association Transmanche et Tourisme Informations dont l'un pour siéger au Conseil d'Administration ;

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations

Est candidat :

- à l'Assemblée Générale

Mme Geneviève HEUZE

Opérations de vote

Nombre de votants	54
Pour	54
Contre	0
Abstentions	0
Majorité absolue.....	28

Ont obtenu :

Mme Geneviève HEUZE : 54 voix

Mme Geneviève HEUZE est désignée pour siéger à l'Assemblée Générale de l'Association Transmanche et Tourisme Informations ;

- au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale

Est candidat :

M. Jean NOTARI

Opérations de vote

Nombre de votants	54
Pour	54
Contre	0
Abstentions	0
Majorité absolue.....	28

Ont obtenu :

M. Jean NOTARI : 54 voix

M. Jean NOTARI est désigné pour siéger à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'Association Transmanche et Tourisme Informations ;

Affiché le : 29 avril 2008

Le conseil prend acte.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le :
05 mai 2008

M. le DEPUTE-MAIRE. *Il convient de désigner deux représentants à cette association, dont l'un doit siéger au conseil d'administration. Je vous propose que nos candidats soient Mme HEUZE pour l'assemblée générale et M. NOTARI pour le conseil d'administration.*

(Il est procédé au vote.)

12 - MAISON DE L'INFORMATION ET DE LA FORMATION (M.I.F.) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE

Mes Chers Collègues,

La Maison de l'Information sur la Formation (MIF) est une association créée en 1989 dont la Ville est membre de droit.

Cette association a pour but de développer, par tous les moyens dont elle peut disposer, l'information sur la formation

Les membres du Conseil d'Administration sont répartis en 3 collèges :

-1er Collège - Collège des collectivités territoriales 8 sièges

-2ème Collège - Collège des administrations 8 sièges

-3ème Collège - Collège des organismes socio-économiques et des membres actifs 8 sièges

Au titre du 1er Collège, la Ville de Caen dispose de 5 sièges : le Maire de Caen, membre de droit ou son représentant et 4 membres élus par le conseil municipal.

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des 4 représentants de la Ville au sein de cette Association.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-21,

VU les statuts de l'Association,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de désigner 4 représentants pour siéger au conseil d'administration de la Maison de l'Information sur la Formation (M.I.F.),

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations,

Sont candidats :

M. Damien DE WINTER, Mme Annie BERGER, Mme Hélène FLODERER, M. Ludwig WILLAUME

Opérations de vote

Nombre de votants : 54

Abstentions..... 0

Suffrages exprimés 54

Majorité absolue 28

Pour : 54
Contre..... : 0

Ont obtenu ::

- M. Damien DE WINTER 54 voix
- Mme Annie BERGER 54 voix
- Mme H  l  ne FLODERER ... 54 voix
- M. Ludwig WILLAUME 54 voix

M. Damien DE WINTER, Mme Annie BERGER, Mme H  l  ne FLODERER, M. Ludwig WILLAUME sont d  sign  s pour si  ger au Conseil d'Administration de la Maison de l'Information sur la Formation (M.I.F.).

Affich   le : 29 avril 2008

Le conseil prend acte.

**Re  u par M. le Pr  fet du Calvados le :
05 mai 2008**

M. le DEPUTE-MAIRE. *La MIF est un organisme important. La Ville dispose de quatre représentants au conseil d'administration. J'ai reçu les candidatures de M. de WINTER, Mme BERGER, Mme FLODERER et de M. WILLAUME.*

(Il est procédé au vote.)

13 - COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CAEN (COSPMVC) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE

Mes Chers Collègues,

Le Comité des Oeuvres Sociales du Personnel Municipal de la Ville de Caen (COSPMVC) a été créé en 1972. Cette association a été déclarée conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901.

Le Comité des Oeuvres Sociales du Personnel Municipal de la Ville de Caen a pour but de renforcer la solidarité entre les agents municipaux et de leur fournir ainsi qu'à leurs conjoints et enfants âgés de moins de 20 ans et aux retraités une aide matérielle et morale, sous formes diverses, d'organiser des fêtes, réunions amicales, excursions, etc... à l'exclusion de toute manifestation de caractère politique ou confessionnel.

Son siège social est fixé au 1 rue Lebailly à Caen. Cette association se compose de membres actifs, de membres de droit et de membres d'Honneur.

Le Conseil d'Administration est composé de 16 membres :

- le Maire de la Ville de Caen ou son représentant,
- 6 membres du Conseil Municipal désignés par cette assemblée,
- 9 membres actifs élus par les adhérents à jour de leur cotisation.

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les 6 représentants de la Ville au Comité des Oeuvres Sociales du Personnel Municipal de la Ville de Caen.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-21,

VU les statuts du C.O.S.P.M.V.C.,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de désigner 6 représentants au Conseil d'Administration du Comité des Oeuvres Sociales du Personnel Municipal de la Ville de Caen ;

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

Sont candidats :

Mme Corinne FERET, M. Jacky TOULLIER, M. Gilles DETERVILLE, Mme Agnès MERIAT, M. Damien DE WINTER et M. Alexandre DEBRAY

Opérations de vote :

Nombre de votants	54
Pour	54
Contre.....	0
Majorité absolue	28

Ont obtenu :

- Mme Corinne FERET	54 voix
- M. Jacky TOULLIER	54 voix
- M. Gilles DETERVILLE	54 voix
- Mme Agnès MERIAT	54 voix
- M. Damien DE WINTER.....	54 voix
- M. Alexandre DEBRAY	54 voix

Mme Corinne FERET, M. Jacky TOULLIER, M. Gilles DETERVILLE, Mme Agnès MERIAT, M. Damien DE WINTER et M. Alexandre DEBRAY sont désignés pour siéger au Conseil d'administration du Comité des Oeuvres Sociales du Personnel Municipal de la Ville de Caen (C.O.S.P.M.V.C.).

Affiché le : 29 avril 2008

Le conseil prend acte.

**Reçu par M. le Préfet du Calvados le :
05 mai 2008**

M. le DEPUTE-MAIRE. *Au COSPMVC, la Ville a des représentants. J'ai reçu les candidatures de Mme FERET, M. TOULLIER, M. DETERVILLE, Mme MERIAT, M. de WINTER, M. DEBRAY.*

14 - ASSOCIATION POUR LA GESTION DES SERVICES SOCIO-ADMINISTRATIFS DE CAEN (AGESSO)

Mes Chers Collègues,

En 1975, le Département du Calvados a construit, boulevard Aristide Briand, un bâtiment destiné à la création d'un restaurant inter-administratif et d'une crèche ayant fait l'objet d'importants travaux de rénovation en l'an 2000.

La gestion de ces équipements réservés aux personnels ou élus des administrations ou des collectivités membres a été confiée à une association, loi 1901, dénommée Association pour la Gestion des Services Socio-administratifs de CAEN (AGESSO). La Ville de CAEN y a adhéré en 1974 pour son personnel

L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 9 membres de droit et de 9 membres élus par les adhérents. La répartition des membres de droit est la suivante :

- Ministère de la Défense : 1 membre
- Ministère de l'Intérieur : 2 membres
- Ministère de l'Economie et des Finances : 2 membres
- Ministère de la Justice : 1 membre
- Conseil Général : 1 membre
- Ville de Caen : 2 membres

L'article 7 des statuts prévoit la faculté de désigner des suppléants

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation de 2 membres titulaires et de 2 membres suppléants pour siéger au Conseil d'administration de cette association.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-21,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de désigner 2 membres titulaires et 2 membres suppléants pour siéger au conseil d'administration de l'AGESSO,

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations,

Sont candidats :

En qualité de titulaires :

Mme Corinne FERET

M. Jacky TOULLIER

En qualité de suppléants :

M. Serge LEMONNIER

Mme Sophie VERMES

Opérations de vote :

- Nombre de votants : 54

- Pour : 54

- Contre : 0

- Majorité absolue : 28

Ont obtenu :

Mme Corinne FERET.: 54 voix

M. Jacky TOULLIER.:..... 54 voix

M. Serge LEMONNIER :54 voix

Mme Sophie VERMES :..... 54 voix

Mme Corinne FERET et M. Jacky TOULLIER sont désignés en qualité de titulaires et M. Serge LEMONNIER et Mme Sophie VERMES en qualité de suppléants pour siéger au Conseil d'administration de l'Association pour la Gestion des Services Socio-administratifs de CAEN.

Affiché le : 29 avril 2008

Le conseil prend acte.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le :
05 mai 2008

M. le DEPUTE-MAIRE. *Il s'agit du restaurant administratif que vous connaissez, qui se situe à proximité de la Prairie. Nous avons deux membres titulaires et deux membres suppléants.*

Je vous propose :

Titulaires : Mme FERET, M. TOULLIER

Suppléants : M. LEMONNIER, Mme VERMES

(Il est procédé au vote.)

**15- ASSOCIATION CAENNAISE POUR LES VACANCES DU 3EME AGE -
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE**

Mes Chers Collègues,

L' Association Caennaise pour les Vacances du 3ème Age a pour objet d'apporter son concours aux initiatives publiques ou privées touchant à l'organisation des loisirs et des vacances des personnes retraitées et des personnes dites du 3ème âge.

L'article 13 des statuts prévoit qu'un conseiller municipal assiste aux séances du conseil d'administration avec voix consultative.

Cette association bénéficie d'une mise à disposition de locaux par la Ville par voie de convention.

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant au sein de cette association.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-21,

VU les statuts de l'Association Caennaise pour les Vacances du 3ème Age,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de désigner un conseiller municipal pour siéger au conseil d'administration de l'Association Caennaise pour les Vacances du 3ème Age ;

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation ;

Est candidate :

Mme Marie-Dominique FRIGOUT

Opérations de vote :

Nombre de votants : 54

Pour : 54

Contre : 0

Majorité absolue : 28

A obtenu :

Mme Marie-Dominique FRIGOUT 54 voix.

Mme Marie-Dominique FRIGOUT est désignée pour représenter la Ville à l'Association Caennaise pour les Vacances du 3ème Age.

Affiché le : 29 avril 2008

Le conseil prend acte.

**Reçu par M. le Préfet du Calvados le :
05 mai 2008**

M. le DEPUTE-MAIRE. *J'ai reçu la candidature de Mme FRIGOUT.
(Il est procédé au vote.)*

16 - ASSOCIATION L'AULNE VERT - CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT VALLEE DE L'ORNE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE

Mes Chers Collègues,

La Ville de CAEN, le Département du Calvados, le Groupe Ornithologique Normand, La Société Centrale d'Horticulture de CAEN et du Calvados ont fondé l'Association, loi 1901, "L'Aulne Vert", qui a pour objet le développement des actions d'initiation à l'environnement en favorisant la coordination avec les partenaires concernés. La Ville de CAEN a adhéré à cette Association le 28 mai 1984

Cette association se compose :

- des membres fondateurs que sont les personnes morales ayant créé l'association,
- de membres associés : ce sont des personnes morales dont les activités poursuivent des buts proches de ceux de l'Aulne Vert
- de membres qualifiés : ce sont des personnes physiques reconnues pour leurs activités ou leurs compétences dans des domaines concernant l'association.

L'association a obtenu le label Centre Permanent d'Initiatives pour l'environnement décerné par l'Union Nationale des C.P.I.E

Cette association fonctionne avec des moyens humains et matériels du Département du Calvados et de la Ville de Caen, mis à disposition par convention avec ces collectivités.

L'assemblée générale se compose de tous les membres de l'association : la Ville y est représentée par 4 délégués, le Département par 4 délégués, le Groupe Ornithologique Normand et la Société Centrale d'Horticulture par 1 délégué chacun.

L'association est dirigée par un bureau composé d'un Président, de 2 Vice-Présidents, d'un Trésorier, d'un secrétaire et de 3 membres. Ce bureau doit comprendre au moins 1 représentant de la Ville et 1 représentant du Département.

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des quatre représentants de la Ville.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-21,

VU les statuts de l'Association "L'Aulne Vert", Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Vallée de l'Orne,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de désigner les quatre délégués du Conseil Municipal pour siéger à l'Assemblée générale de l'Association "L'Aulne Vert", Centre Permanent d'initiatives pour l'Environnement Vallée de l'Orne ;

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

Sont candidats :

M. Jean NOTARI

M. Rudy L'ORPHELIN

Mme Nathalie LAMENDOUR

Mme Pascale PREEL

Opérations de vote :

- Nombre de votants :	54
- Pour :	54
- Contre :	0
- Majorité absolue :	28

Ont Obtenu :

- M. Jean NOTARI.....	54 voix
- M. Rudy L'ORPHELIN.....	54 voix
- Mme Nathalie LAMENDOUR..	54 voix
- Mme Pascale PREEL.....	54 voix.

M. Jean NOTARI, M. Rudy L'ORPHELIN, Mme Nathalie LAMENDOUR et Mme Pascale PREEL sont désignés pour siéger à l'Association "L'Aulne Vert", Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement et Vallée de l'Orne.

Affiché le : 29 avril 2008

Le conseil prend acte.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le :
05 mai 2008

M. le DEPUTE-MAIRE. *L'Association l'Aulne vert a été créée voici une trentaine d'années par le Dr Duncombe. Nous devons désigner quatre délégués. J'ai reçu les candidatures de M. NOTARI, M. L'ORPHELIN, Mme LAMENDOUR et Mme PREEL.*

(Il est procédé au vote.)

17 - ASSOCIATION POUR LE CENTRE NATIONAL DE LA NAVIGATION DE PLAISANCE A CAEN - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE

Mes Chers Collègues,

La Ville de CAEN, l'Etablissement public de la Marine, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen, les communes de Mondeville, d'Hérouville-Saint-Clair et l'Association des Amis du Centre National de la Navigation de Plaisance à Caen ont fondé l'Association pour le Centre National de la Navigation de Plaisance à Caen. Depuis la création de cette association, la Ville d'Hérouville-Saint-Clair s'en est retirée.

Cette Association a pour but :

- de maintenir la mémoire de la Plaisance et des Sports Nautiques en France
- d'en préserver les traditions, le patrimoine et d'en assurer le développement

L'article 5 des statuts prévoit que la Ville, en sa qualité de membre fondateur, désigne 6 représentants à l'Assemblée Générale de l'association. laquelle est dirigée par un Bureau de 8 membres élus par l'assemblée générale

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation de ces 6 représentants.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-21,

VU les statuts de l'Association,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de désigner six représentants à l'Association pour le Centre National de la Navigation de Plaisance à Caen.

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

Sont candidats :

M. Jean NOTARI

M. Jean-Luc VERET

M. Jean-Louis TOUZE

Mme Geneviève HEUZE

Mme Martine VINCENT

Mme Sonia de LA PROVOTE

Opérations de vote :

Nombre de votants	54
Pour	54
Contre.....	0
Majorité absolue	28

Ont obtenu :

- M. Jean NOTARI.....	54 voix
- M. Jean-Luc VERET	54 voix
- M. Jean-Louis TOUZE	54 voix
- Mme Geneviève HEUZE	54 voix
- Mme Martine VINCENT	54 voix
- Mme Sonia de LA PROVOTE .	54 voix

M. Jean NOTARI, M. Jean-Luc VERET, M. Jean-Louis TOUZE, Mme Geneviève HEUZE, Mme Martine VINCENT et Mme Sonia de LA PROVOTE sont désignés pour représenter la Ville au sein de ladite Association.

Affiché le : 29 avril 2008

Le conseil prend acte.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le :
05 mai 2008

M. le DEPUTE-MAIRE. *La Ville a six représentants. J'ai reçu les candidatures de M. NOTARI, M. VERET, M. TOUZE, Mme HEUZE, Mme VINCENT, Mme de la PROVOTE.*

(Il est procédé au vote.)

18- CENTRES HOSPITALIERS DE TROUVILLE SUR MER ET AUNAY SUR ODON - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE

Mes Chers Collègues,

Les articles R 6143-1 et R 6143-11 du Code de la Santé Publique relatifs à la composition des conseils d'administration des établissements publics de santé communaux prévoit que deux communes, autres que celle de rattachement, y sont représentées en fonction du nombre de leurs résidents dans l'établissement.

C'est ainsi que la Ville de Caen a vocation à être représentée (1 siège) au conseil d'administration des établissements hospitaliers de Trouville-sur-Mer et d'Aunay-sur-Odon.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles R 6143-1 et R 6143-11,

VU la lettre de Mme la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-21,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de désigner un représentant de la Ville de Caen au Conseil d'Administration des établissements hospitaliers suivants ;

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

TROUVILLE SUR MER

Est candidate :

Mme Sophie VERMES

Opérations de vote :

Nombre de votants	: 54
Abstentions.....	: 0
Suffrages exprimés	: 54
Majorité absolue	: 28
Pour	: 54
Contre.....	: 0

A obtenu :

Mme Sophie VERMES 54 voix

Mme Sophie VERMES est désignée pour représenter la Ville au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Trouville sur Mer.

AUNAY SUR ODON

Est candidat : M. Jean-Luc VERET

Opérations de vote :

Nombre de votants	54
Abstentions.....	0
Suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28
Pour	54
Contre.....	0

A obtenu :

M. Jean-Luc VERET 54 voix

M. Jean-Luc VERET est désigné pour représenter la Ville au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier d'Aunay sur Odon.

Affiché le : 29 avril 2008

Le conseil prend acte.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le :
05 mai 2008

M. le DEPUTE-MAIRE. *Pour les centres hospitaliers de Trouville-sur-Mer et Aunay-sur-Odon, nous devons désigner un représentant.*

Pour Trouville-sur-Mer, je vous propose de désigner Mme VERMES.

(Il est procédé au vote.)

Pour Aunay-sur-Odon, je vous propose de désigner M. VERET.

(Il est procédé au vote.)

19- MAISON DE RETRAITE J-F DE SAINT JEAN - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE

Mes Chers Collègues,

L'Hospice Saint-Jean a été créé à la suite d'un legs fait par M. de Saint-Jean par testament authentique du 18 juin 1858, accepté par la Ville de CAEN et autorisé par décret impérial du 1^{er} septembre 1869 rendu en Conseil d'Etat.

Actuellement, la Maison de Retraite J.F. de Saint-Jean est un établissement public autonome situé, 11, rue Malfilâtre à CAEN.

La composition et le fonctionnement du Conseil d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux sont définis par le code de l'action sociale et des familles notamment aux articles L 315-11, R 315-6, R 315-7 et R 315-11.

Le conseil d'administration se compose de 12 membres dont 3 représentent la Ville de CAEN : le Maire qui assure la présidence de droit et qui peut déléguer cette fonction à un élu municipal et 2 conseillers municipaux.

Conformément à l'article R 315-11, l'élection des représentants dans les conseils d'administration de ces établissements à lieu au scrutin secret.

Par ailleurs l'article L 315-11 précise :

"nul ne peut être membre d'un conseil d'administration :

1° à plus d'un titre ;

2° s'il encourt l'une des incapacités prévues par les articles L 5 et L 6 du code électoral ;

3° s'il est personnellement ou par l'intermédiaire de son conjoint, de son concubin ou de la personne avec qui il a conclu un pacte civil de solidarité, de ses ascendants ou descendants en ligne directe, directement ou indirectement intéressé à la gestion de l'établissement social ou médico-social concerné ;

4° s'il est fournisseur de biens ou de services, lié à l'établissement par contrat.

5° s'il est lié à l'établissement par contrat, sauf s'il s'agit des représentants du personnel.

6° s'il a été lui-même directeur dudit établissement.

En cas d'incompatibilité applicable au Président du Conseil Général ou au Maire, la présidence est dévolue à un représentant élu, désigné en son sein, respectivement par le Conseil Général ou le Conseil Municipal.

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation de ses deux membres.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code de l'action sociale et des familles,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de désigner, deux représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite J.F. de Saint-Jean,

Sont candidats :

Mme Sophie VERMES

M. Jean-Luc VERET

Opérations de vote :

- Nombre de votants :..... 54
- Bulletins blancs et nuls..... 0
- Suffrages exprimés 54
- Majorité absolue 28
- Pour :..... 54
- Contre : 0

Ont obtenu :

Mme Sophie VERMES54 VOIX

M. Jean-Luc VERET 54 voix

Mme Sophie VERMES et M. Jean-Luc VERET sont désignés pour représenter la Ville au sein de ce Conseil d'Administration.

DECIDE de confier la présidence du Conseil d'Administration de cet établissement sur proposition de M. le Député-Maire à Mme Catherine MAHIER

Opération de vote :

- Nombre de votants :..... 54
- Bulletins blancs et nuls..... 0
- Suffrages exprimés 54
- Majorité absolue 28
- Pour :..... 54
- Contre : 0

A obtenu :

Mme Catherine MAHIER54 VOIX

En conséquence Mme Catherine MAHIER est désignée pour assurer cette présidence.

Affiché le : 29 avril 2008

Le conseil prend acte.

**Reçu par M. le Préfet du Calvados le :
05 mai 2008**

M. le DEPUTE-MAIRE. *J'ai reçu les candidatures de Mme VERMES et de M. VERET.*

(Il est procédé au vote.)

M. le DEPUTE-MAIRE. *La présidence du Conseil d'Administration est dévolue de droit au maire ou à son représentant. Je vous propose de désigner Mme MAHIER pour les cas où je ne pourrais pas présider.*

(Il est procédé au vote.)

20 - INSTITUTIONS SOCIALES ET MEDICO-SOCIALES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE

Mes Chers Collègues,

Le décret n° 91-1415 du 31 décembre 1991 paru au Journal Officiel du 7 janvier 1992, fait obligation aux institutions sociales et médico-sociales de constituer un conseil d'établissement.

En application de l'article 3 dudit décret, le conseil comprend, parmi ses membres, un représentant de la commune du lieu d'implantation de l'établissement, qui participe aux réunions avec voix consultative.

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation du représentant qui aura voix consultative au sein du conseil d'établissement des établissements suivants :

- Foyer Martin Luther King - 3, rue Roger Bastion à Caen
- Foyer des 3A - 18, rue de Villons les Buissons à Caen
- Institut Camille Blaisot - 6, rue des Vaux de la Folie à Caen
- Institut Médico-Educatif - 34, rue de Brocéliande à Caen
- Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Association Sophie d'Alençon) - 325, rue de Falaise à Caen.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-21,

VU le décret n° 91-1415 du 31 décembre 1991,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de désigner un représentant au conseil d'établissement des institutions sociales et médico-sociales suivantes ;

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

- **FOYER MARTIN LUTHER KING** sis 3, rue Roger Bastion à Caen et dépendant de l'association des amis de Jean Bosco :

Est candidate :

Mme Agnès MERIAT

Opérations de vote :

- Nombre de votants : 54

- Abstentions	0
- Suffrages exprimés	54
- Majorité absolue :	28
- Pour :	54
- Contre :	0

A obtenu :

Mme Agnès MERIAT 54 voix

Mme Agnès MERIAT est désignée pour représenter la Ville au conseil d'établissement du Foyer Martin Luther King sis 3, rue Roger Bastion à Caen.

- **FOYER DES 3A** sis 18, rue de Villons les Buissons à Caen :

Est candidate :

Mme Catherine MAHIER

Opérations de vote :

- Nombre de votants :	54
- Abstentions	0
- Suffrages exprimés	54
- Majorité absolue :	28
- Pour :	54
- Contre :	0

A obtenu :

Mme Catherine MAHIER 54 voix

Mme Catherine MAHIER est désignée pour représenter la Ville au conseil d'établissement du Foyer des 3A.

- **INSTITUT CAMILLE BLAISOT**, 6, Rue des Vaux de la Folie à Caen :

Est candidate :

Mme Catherine MAHIER

Opérations de vote :

- Nombre de votants :	54
- Abstentions	0
- Suffrages exprimés	54
- Majorité absolue :	28

- Pour : 54
- Contre : 0

A obtenu :

Mme Catherine MAHIER 54 voix

Mme Catherine MAHIER est désignée pour représenter la Ville au conseil d'établissement de l'Institut Camille Blaisot.

- **INSTITUT MÉDICO-EDUCATIF** sis 34, Rue de Brocéliande à Caen et dépendant de l'Association des Parents et Amis pour l'Enfance Inadaptée.

Est candidat :

M. Gilles DETERVILLE

Opérations de vote :

- Nombre de votants : 54
- Abstentions 0
- Suffrages exprimés 54
- Majorité absolue : 28
- Pour : 54
- Contre : 0

A obtenu :

M. Gilles DETERVILLE 54 voix

M. Gilles DETERVILLE est désigné pour représenter la Ville au conseil d'établissement de l'Institut Médico-Educatif.

- **CENTRE D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE (ASSOCIATION SOPHIE D'ALENÇON)** .325, rue de Falaise à Caen.

Est candidate :

Mme Catherine MAHIER

Opérations de vote :

- Nombre de votants : 54
- Abstentions 0
- Suffrages exprimés 54
- Majorité absolue : 28
- Pour : 54

- Contre : 0

A obtenu :

Mme Catherine MAHIER 54 voix

Mme Catherine MAHIER est désignée pour représenter la Ville au conseil d'établissement du Centre d'accueil pour demandeurs d'asile – Association Sophie d'Alençon.

Affiché le : 29 avril 2008

Le conseil prend acte.

**Reçu par M. le Préfet du Calvados le :
05 mai 2008**

M. le DEPUTE-MAIRE. *Pour le foyer Martin Luther King, j'ai reçu la candidature de Mme MERIAT.*

(Il est procédé au vote.)

Pour le Foyer des 3A, j'ai reçu la candidature de Mme MAHIER.

(Il est procédé au vote.)

Pour l'Institut Camille Blaisot, j'ai reçu la candidature de Mme MAHIER.

(Il est procédé au vote.)

Pour l'Institut médico-éducatif, j'ai reçu la candidature de M. DETERVILLE.

(Il est procédé au vote.)

Pour le Centre d'accueil pour les demandeurs d'asile, Association Sophie d'Alençon, j'ai reçu la candidature de Mme MAHIER.

(Il est procédé au vote.)

21 - ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE

Mes Chers Collègues,

Le décret n°91-1415 du 31 décembre 1991 paru au Journal Officiel le 7 janvier 1992 fait obligation aux Etablissements d'Accueil pour personnes âgées de constituer un Conseil d'Etablissement.

En application de l'article 3 dudit décret, un représentant de la commune du lieu d'implantation de l'Etablissement doit participer aux réunions avec voix consultative.

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal il y a lieu de désigner un représentant pour chaque Maison de Retraite ci - après :

- "Résidence Saint-Benoît" 6, rue de Mâlon à Caen
- "Résidence Saint-Nicolas" 92, rue Saint-Martin à Caen
- "John Christopher" 16, Rue René Duchez à Caen
- "Maison de Retraite des Petites Soeurs des Pauvres" 7, Rue Porte Millet à Caen
- "Résidence Henri Dunant" 15, rue Guillaume Tébutien à Caen
- "Centre de personnes âgées La Charité" 53 boulevard de la Charité à Caen

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-21,

VU le décret n° 91-1415 du 31 décembre 1991 concernant les Etablissements d'Accueil pour personnes âgées,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DESIGNE un représentant du Conseil Municipal aux Conseils d'Etablissement des Maisons de Retraite suivantes :

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

- **MAISON DE RETRAITE "RESIDENCE SAINT-BENOÎT** 6, rue de Mâlon à Caen

Est candidate :

Mme Marie-Dominique FRIGOUT

Opérations de vote :

Nombre de votants	54
Abstentions.....	0
Suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28
Pour.....	54
Contre.....	0

A obtenu :

Mme Marie-Dominique FRIGOUT.....54 voix

Mme Marie-Dominique FRIGOUT est désignée pour représenter la Ville à la Maison de Retraite de la Résidence Saint-Benoît.

- MAISON DE RETRAITE "RESIDENCE SAINT-NICOLAS" 92, rue Saint Martin à Caen ;

Est candidat :

M. Jean-Luc VERET

Opérations de vote :

Nombre de votants	54
Abstentions.....	0
Suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28
Pour.....	54
Contre.....	0

A obtenu :

M. Jean-Luc VERET..... 54 voix

M. Jean-Luc VERET est désigné pour représenter la Ville à la Maison de Retraite de la Résidence Saint-Nicolas.

- MAISON DE RETRAITE JOHN CHRISTOPHER 16, rue René Duche

Est candidat :

M. Michel PONDAVEN

Opération de vote :

Nombre de votants	54
Abstentions.....	0
Suffrages exprimés	54

Majorité absolue : 28
Pour..... : 54
Contre..... : 0

A obtenu :

M. Michel PONDAVEN54 voix

M. Michel PONDAVEN est désigné pour représenter la Ville à la Maison de Retraite John Christopher

- MAISON DE RETRAITE DES PETITES SOEURS DES PAUVRES 7, rue Porte Millet

Est candidate :

Mme Marie-Dominique FRIGOUT

Opération de vote :

Nombre de votants : 54
Abstentions..... : 0
Suffrages exprimés : 54
Majorité absolue : 28
Pour..... : 54
Contre..... : 0

A obtenu :

Mme Marie-Dominique FRIGOUT.....54 voix

Mme Marie-Dominique FRIGOUT est désignée pour représenter la Ville à la Maison de Retraite des Petites Soeurs des Pauvres.

- MAISON DE RETRAITE "RESIDENCE HENRY DUNANT", 15, Rue Guillaume Trébutien

Est candidat :

M. Francis JOLY

Opération de vote :

Nombre de votants : 54
Abstentions..... : 0
Suffrages exprimés : 54
Majorité absolue : 28
Pour..... : 54
Contre..... : 0

A obtenu :

M. Francis JOLY..... 54 voix

M. Francis JOLY est désigné pour représenter la Ville à la Maison de Retraite Henry Dunant.

- CENTRE DE PERSONNES AGEES "LA CHARITE", 53 boulevard de la Charité

Est candidat :

M. Gilles DETERVILLE

Opération de vote :

Nombre de votants	:	54
Abstentions.....	:	0
Suffrages exprimés	:	54
Majorité absolue	:	28
Pour.....	:	54
Contre.....	:	0

A obtenu :

M. Gilles DETERVILLE 54voix

M. Gilles DETERVILLE est désigné pour représenter la Ville au centre de personnes âgées "la Charité".

Affiché le : 29 avril 2008

Le conseil prend acte.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le :
05 mai 2008

M. le DEPUTE-MAIRE. *Maison de retraite Résidence Saint-Benoît : Mme FRIGOUT*

(Il est procédé au vote.)

Maison de retraite Résidence Saint-Nicolas : M. VERET.

(Il est procédé au vote.)

Maison de retraite John Christopher : M. PONDAVEN.

(Il est procédé au vote.)

Maison de retraite des Petites sœurs des pauvres : Mme FRIGOUT.

(Il est procédé au vote.)

Maison de retraite Henri Dunant : M. JOLY.

(Il est procédé au vote.)

Centre des personnes âgées de la Charité : M. DETERVILLE.

(Il est procédé au vote.)

22 - ASSOCIATION GASTON MIALARET - UNIVERSITE CAEN BASSE-NORMANDIE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mes Chers Collègues,

L'Association Gaston Mialaret, anciennement Association du Centre Médico-Psycho-Pédagogique de l'Université de Caen, a pour objet de gérer, de créer et de soutenir des services médico-psycho-sociaux ayant pour finalité :

- la prévention et le traitement des troubles psychiques chez les enfants, les adolescents, et les jeunes adultes jusqu'à 28 ans ;
- le dépistage, la prévention et le traitement des handicaps, des retards de développement ou des difficultés d'ordre psychoaffectif, cognitif ou psychosomatique chez les enfants de moins de 6 ans ;
- la formation de stagiaires ;
- la recherche scientifique à partir des activités pratiquées et la transmission des savoirs.

Les statuts de l'association prévoient une représentation de la Ville au Conseil d'Administration, en tant que membre de droit.

Il convient donc de désigner le représentant de la Ville de Caen.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les statuts de l'association Gaston Mialaret en date du 21 avril 2006,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-21,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de désigner un représentant au Conseil d'Administration de l'Association Gaston Mialaret ;

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret ;

Est candidate :

Mme Pascale CAUCHY

Opérations de vote :

Nombre de votants	54
Abstentions	0
Suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28
Pour	54
Contre	0

A obtenu :

Mme Pascale CAUCHY 54 voix.

Mme Pascale CAUCHY est désignée pour représenter la Ville au sein de cette Association.

Affiché le : 29 avril 2008

Le conseil prend acte.

**Reçu par M. le Préfet du Calvados le :
05 mai 2008**

M. le DEPUTE-MAIRE. *Je propose Mme CAUCHY.*

(Il est procédé au vote.)

23 - ASSOCIATION AIDE SOINS SERVICES A DOMICILE (AASSAD) - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE

Mes Chers Collègues,

L'Association Aide Soins Services à Domicile est installée 25, Avenue Georges Guynemer à Caen.

Cette association travaille en concertation avec le Centre communal d'action sociale pour l'aide à domicile des personnes (personnes âgées, personnes handicapées, personnes en situation sociale fragile)

De ce fait, depuis la création de cette association, la Ville est représentée au conseil d'administration par un représentant

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation de celui-ci.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-21,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de désigner un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Association Aide Soins Services à domicile ;

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation ;

Est candidate :

Mme Sylvie RELAND

Opérations de vote :

- Nombre de votants :	54
- Abstentions	0
- Suffrages exprimés	54
- Majorité absolue	28
- Pour :	54
- Contre :	0

A obtenu :

Mme Sylvie RELLAND 54 voix

Mme Sylvie RELLAND est désignée pour représenter la Ville de Caen au sein du Conseil d'Administration de cette Association.

Affiché le : 29 avril 2008

Le conseil prend acte.

**Reçu par M. le Préfet du Calvados le :
05 mai 2008**

M. le DEPUTE-MAIRE. *Je propose Mme RELLAND.*

(Il est procédé au vote.)

24 - ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE

Mes Chers Collègues,

1 – ARTOTHEQUE DE CAEN

L'Association Artothèque de Caen a été créée le 19 janvier 1987, son siège social se situe à l'Office du Tourisme, place Saint-Pierre à Caen.

L'Artothèque de CAEN est une galerie de prêt d'oeuvres contemporaines, notamment d'estampes originales, de photographies...

Son fonctionnement est semblable à celui d'une bibliothèque. Contre une somme modique, l'adhérent peut emporter les oeuvres originales à domicile afin d'établir un contact quotidien différent et nouveau avec l'art d'aujourd'hui.

La Ville de CAEN est membre de droit de cette association et à ce titre elle y a trois représentants qu'il convient de désigner à la suite du renouvellement du Conseil Municipal.

2 – RENCONTRES POUR LIRE

L'Association "Rencontres Pour Lire" a été créée en 1980, son siège social se situe au Théâtre de Caen, 135 Boulevard Maréchal Leclerc à Caen.

L'Association "Rencontres Pour Lire" a pour objet de créer et de diffuser des manifestations à caractère littéraire (lectures publiques - spectacles - conférences - expositions - éditions...).

Au sein de cette association, la Ville de Caen a deux représentants : le Maire-Adjoint à la Culture et un membre du Conseil Municipal, qu'il convient de désigner à la suite du renouvellement du Conseil Municipal.

3 – CHANSON A CAEN

L'association "Chanson à Caen", créée en 1993, a pour objet :

- de favoriser la création et la diffusion de tout spectacle vivant, propre à assurer la promotion d'artistes régionaux, nationaux, internationaux,

- d'organiser toute manifestation à caractère strictement artistique, culturel, ludique, sportif ou de loisir que l'association pourra acheter, commercialiser, produire ou coproduire, coréaliser, au besoin à l'aide de partenaires. ,

Les statuts prévoient que sont membres de droit de ladite Association :

- le maire-adjoint de la Ville de Caen, chargé de l'Action Culturelle,

- six membres du Conseil Municipal.

Après son renouvellement, il convient que le Conseil Municipal désigne ses six représentants.

4 – OFFICE DEPARTEMENTAL D'ACTION CULTURELLE DU CALVADOS (ODACC)

L'Office Départemental d'Action Culturelle du Calvados est une association qui a pour objet d'impulser et de promouvoir les activités culturelles dans le département. Dans ce cadre elle conduit des actions d'étude, d'information, de formation, de conseils auprès des communes, associations, organismes et acteurs culturels du Département. Elle peut notamment organiser toutes rencontres ou manifestations d'intérêt départemental.

La Ville a décidé d'adhérer à cette association par délibération du 14 avril 1997.

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-21,

VU les statuts de ces associations,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1 – ARTOTHEQUE DE CAEN

DECIDE de désigner trois représentants pour siéger à l'association "Artothèque de Caen",

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation,

Sont candidats :

M. Michel DUBOIS

Mlle Samia CHEHAB

M. Daniel-Charles BADACHE

Opérations de vote :

Nombre de votants	: 54
Abstentions	: 0
Suffrages exprimés	: 54
Majorité absolue	: 28

Pour..... : 54
Contre..... : 0

Ont obtenu :

M. Michel DUBOIS54 voix
Mlle Samia CHEHAB.....54 voix
M. Daniel-Charles BADACHE ..54 voix

M. Michel DUBOIS, Mlle Samia CHEHAB et M. Daniel-Charles BADACHE sont désignés pour représenter la ville au sein de l'association "Artothèque de Caen".

2 – RENCONTRES POUR LIRE

DECIDE de désigner un représentant pour siéger à l'association "Rencontres Pour Lire",

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation,

Est candidate :

Mlle Samia CHEHAB

Opérations de vote :

Nombre de votants : 54
Abstentions..... : 0
Suffrages exprimés : 54
Majorité absolue : 28
Pour..... : 54
Contre..... : 0

A obtenu :

Mlle Samia CHEHAB..... 54 voix

Mlle Samia CHEHAB est désignée pour représenter la ville au sein de l'association "Rencontres Pour Lire".

3 – CHANSON A CAEN

DECIDE de désigner six représentants pour siéger à l'association "Chanson à Caen",

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation,

Sont candidats :

M. Michel DUBOIS

Mme Geneviève HEUZE

Mme Francine THOUROUDE

Mme Hélène FLODERER

M. Frédéric CHAZAL

M. Ludwig WILLAUME

Opérations de vote :

Nombre de votants	54
Abstentions.....	0
Suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28
Pour	54
Contre.....	0

Ont obtenu :

M. Michel DUBOIS	54 voix
Mme Geneviève HEUZE	54 voix
Mme Francine THOUROUDE	54 voix
Mme Hélène FLODERER	54 voix
M. Frédéric CHAZAL	54 voix
M Ludwig WILLAUME	54 voix

M. Michel DUBOIS, Mme Geneviève HEUZE, Mme Francine THOUROUDE, Mme Hélène FLODERER, M. Frédéric CHAZAL et M. Ludwig WILLAUME sont désignés pour représenter la ville au sein de l'association "Chanson à Caen".

4 – OFFICE DEPARTEMENTAL D'ACTION CULTURELLE DU CALVADOS (ODACC)

DECIDE de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à l'Office Départemental d'Action Culturelle du Calvados ;

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation,

Sont candidats :

Membre titulaire : M. Michel DUBOIS

Membre suppléant : M. Michel PONDAVEN

Opérations de vote :

Nombre de votants	54
Abstentions.....	0
Suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28
Pour	54
Contre.....	0

Ont obtenu :

M. Michel DUBOIS. 54 voix

M .Michel PONDAVEN..... 54 voix

M. Michel DUBOIS est désigné en qualité de titulaire et M. Michel PONDAVEN en qualité de suppléant pour représenter la ville au sein de l'Office Départemental d'Action Culturelle du Calvados.

Affiché le : 29 avril 2008

Le conseil prend acte.

**Reçu par M. le Préfet du Calvados le :
05 mai 2008**

M. le DEPUTE-MAIRE. *Artothèque de Caen : M. DUBOIS, Mme CHEHAB, M. BADACHE.*

Rencontres pour lire : Mme CHEHAB

Chanson à Caen : M. DUBOIS, Mme HEUZE, Mme THOUROUDE, Mme FLODERER, M. CHAZAL, M. WILLAUME.

L'Office départemental d'action culturelle du Calvados (ODACC) est une institution importante dans la vie culturelle sur les territoires. Je vous propose que notre titulaire soit M. DUBOIS et notre suppléant M. PONDAVEN.

25 - RELATIONS INTERNATIONALES - ASSOCIATIONS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE

Mes Chers Collègues,

L'Association "OASIS NORMANDE AUX VILLAGES DU SÉNÉGAL" a été constituée en 1981. Son siège social se situe à l'Hôtel de Ville de CAEN.

L'Association se donne pour but d'améliorer les conditions de vie des habitants de certains villages du Sénégal en intégrant les habitants dans un projet global d'éducation et de développement économique.

En décidant d'adhérer à l'association, par délibération du Conseil Municipal en date du 19 février 1996, la Ville en est devenue membre actif.

L'association pour le "JUMELAGE/COOPÉRATION CAEN – THIÈS" a pour objet de favoriser, d'organiser et de soutenir les échanges entre les habitants, les clubs, les associations de CAEN et de THIES dans le cadre d'une charte de "jumelage/coopération" signée entre les 2 villes et dans tous les domaines touchant à la vie de ces deux agglomérations : l'environnement, la santé, l'enseignement, la jeunesse, la culture, le sport, le développement économique, le tourisme, etc.

Compte tenu des buts poursuivis par l'association, la Ville de Caen a décidé d'y adhérer en 1996.

L'association "CAEN CALVADOS ROUMANIE", créée en 1990, a pour but de contribuer au développement de toutes relations avec la Roumanie par la promotion de l'économie, par la promotion et le financement d'action de coopération entre les collectivités, les établissements publics, les associations, les entreprises et les personnes physiques de Caen, du Calvados d'une part et leurs homologues roumains d'autre part. Les actions sont prioritairement conduites avec le District de CARAS-SEVERIN, sa capitale RESITA, ses autres collectivités et sa population.

Compte tenu des buts poursuivis par l'Association, la Ville a décidé d'y adhérer par délibération du 21 octobre 1996.

Après renouvellement du conseil municipal, la Ville doit désigner des représentants pour siéger à l'assemblée générale de ces associations.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-21,

VU les statuts des Associations,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de désigner un conseiller municipal pour siéger au sein des associations suivantes ;

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

- Association "Oasis Normande aux Villages du Sénégal" :

Est candidate :

Mme Agnès MERIAT

Opérations de vote

Nombre de votants	54
Abstentions.....	0
Suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28
Pour	54
Contre.....	0

A obtenu :

Mme Agnès MERIAT 54 voix

Mme Agnès MERIAT est désignée pour représenter la Ville au sein de l'Association "Oasis Normande aux villages du Sénégal".

- Association "Jumelage Coopération Caen/Thiès" ;

Est candidate :

Mme Cécile DOSSOU

Opérations de vote

Nombre de votants	54
Abstentions.....	0
Suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28
Pour	54
Contre.....	0

A obtenu :

Mme Cécile DOSSOU 54 voix

Mme Cécile DOSSOU est désignée pour représenter la Ville au sein de l'Association " Jumelage Coopération Caen/Thiès ".

- Association "Caen-Calvados-Roumanie" ;

Est candidate :

Mme Annie BERGER

Opérations de vote

Nombre de votants	: 54
Abstentions.....	: 0
Suffrages exprimés	: 54
Majorité absolue	: 28
Pour	: 54
Contre.....	: 0

A obtenu :

Mme Annie BERGER 54 voix

Mme Annie BERGER est désignée pour représenter la Ville au sein de l'Association "Caen-Calvados-Roumanie".

Affiché le : 29 avril 2008

Le conseil prend acte.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le :
05 mai 2008

M. le DEPUTE-MAIRE. *Association Oasis normande aux villages du Sénégal : Mme MERIAT.
Association du Comité de jumelage Caen/Thiès : Mme DOSSOU.
Association Caen-Calvados-Roumanie : Mme BERGER.*

26 - ASSOCIATION DE GESTION DE LA FOURRIERE ET DU REFUGE D'ANIMAUX DE VERSON - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE

Mes Chers Collègues,

L'association de gestion de la fourrière et du refuge d'animaux de Verson a été fondée entre la Ville de Caen et la Société de Basse-Normandie de Défense et de Protection des Animaux (SBNDPA) avec pour but la gestion de la fourrière située à Verson.

La Ville est représentée à l'Assemblée générale de l'association par 4 conseillers municipaux et la SBNDPA par 4 délégués. Les statuts prévoient aussi la désignation de 4 conseillers suppléants.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les statuts de l'association

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-21

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de désigner 4 représentants à l'assemblée générale de l'association de gestion de la fourrière et du refuge d'animaux de Verson ;

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder par vote à bulletin secret pour ces désignations

Sont candidats:

En qualité de titulaires : M. Jean NOTARI, M. Gilles DETERVILLE, M. Eric VEVE et M. Philippe DURON

En qualité de suppléants : M. Jacky TOULLIER, Mme Geneviève HEUZE, Mme Nathalie LAMENDOUR et Mme Valérie HUARD

Opérations de vote :

Nombre de votants : 54

Abstentions..... : 0

Suffrages exprimés : 54

Majorité absolue : 28

Pour : 54

Contre..... : 0

Ont obtenu :

Titulaires :

M. Jean NOTARI54 voix
M. Gilles DETERVILLE :....54 voix
M. Eric VEVE :.....54 voix
M. Philippe DURON :.....54voix

Suppléants :

M. Jacky TOULLIER :.....54 voix
Mme Geneviève HEUZE :.....54 voix
Mme Nathalie LAMENDOUR :.....54 voix
Mme Valérie HUARD :.....54 voix

M. Jean NOTARI, M. Gilles DETERVILLE, M. Eric VEVE et M. Philippe DURON sont désignés en qualité de titulaires et M. Jacky TOULLIER, Mme Geneviève HEUZE, Mme Nathalie LAMENDOUR et Mme Valérie HUARD en qualité de suppléants pour siéger au sein de cette association.

Affiché le : 29 avril 2008

Le conseil prend acte.

**Reçu par M. le Préfet du Calvados le :
05 mai 2008**

M. le DEPUTE-MAIRE. *Nous avons quatre représentants à l'assemblée générale de l'association de gestion. Je vous propose :*

Titulaires : M. NOTARI, M. DETERVILLE, M. VEVE, M. DURON.

Suppléants : M. TOULLIER, Mme HEUZE, Mme LAMENDOUR, Mme HUARD.

(Il est procédé au vote.)

27 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PUBLICS - COLLEGES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE - MODIFICATION

Mes Chers Collègues,

Lors de la réunion du Conseil municipal du 7 avril dernier vous avez procédé à la désignation des représentants de la Ville dans les conseils d'administration des différents collèges

Il s'avère que 2 collèges, collège Guillaume de Normandie et collège Jacques Monod qui scolarisent moins de 600 élèves chacun et qui ne comportent pas de section d'éducation spécialisée, ne justifient pas la désignation de 3 représentants de la Ville mais seulement de 2.

Avaient été désignés :

- 1° au collège Guillaume de Normandie:

- en qualité de titulaires : Mme Corinne Féret, M. Francis Joly et M. Frédéric Chazal

- en qualité de suppléants : M. Gratien Atchrimi, Mme Marie-Jeanne Gobert et Mme Martine Vincent

- 2° au collège Jacques Monod :

- en qualité de titulaires : Mme Annie Lebon, M. Cédric Leroy et Mme Catherine Pradal-Chazarenc

- en qualité de suppléants : M. Jean-Louis Touzé, M. Rudy L'orphelin et Mme Pascale Préeel

Il convient donc de procéder à la désignation de 2 représentants titulaires et de 2 représentants suppléants dans ces 2 collèges et de modifier en conséquence la délibération du 7 avril 2008

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU sa délibération du 7 avril 2008 désignant les représentants de la ville dans les collèges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-21,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de désigner 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants dans les collèges Guillaume de Normandie et Jacques Monod ;

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

Collège Guillaume de Normandie

Sont candidats:

En qualité de titulaires :

Mme Corinne FERET

M. Francis JOLY

En qualité de suppléants :

M. Gratien ATCHRIMI

M. Frédéric CHAZAL

Opérations de vote

Nombre de votants: 54

Abstentions.....: 0

Suffrages exprimés: 54

Pour: 54

Contre.....: 0

Majorité absolue: 28

Ont obtenu

- Mme Corinne FERET54 voix

- M. Francis JOLY.....54 voix

- M. Gratien ATCHRIMI54 voix

- M. Frédéric CHAZAL.....54 voix

Mme Corinne FERET et M. Francis JOLY sont désignés en qualité de titulaires et M. Gratien ATCHRIMI et M. Frédéric CHAZAL en qualité de suppléants pour siéger au Conseil d'Administration du Collège Guillaume de Normandie.

Collège Jacques Monod

Sont candidats:

En qualité de titulaires :

Mme Annie LEBON

M. Cédric LEROY

En qualité de suppléants :

M. Jean-Louis TOUZE

Mme Pascale PREEL

Opérations de vote

Nombre de votants: 54

Abstentions.....: 0

Suffrages exprimés: 54

Pour: 54

Contre.....: 0

Majorité absolue: 28

Ont obtenu

- Mme Annie LEBON.....54 voix

- M. Cédric LEROY.....54 voix

- M. Jean-Louis TOUZE54 voix

- Mme Pascale PREEL.....54 voix

Mme Annie LEBON et M. Cédric LEROY sont désignés en qualité de titulaires et M. Jean-Louis TOUZE et Mme Pascale PREEL en qualité de suppléants pour siéger au Conseil d'Administration du Collège Jacques Monod.

MODIFIE en conséquence sa délibération du 7 avril 2008 susvisée.

Affiché le : 29 avril 2008

Le conseil prend acte.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le :
05 mai 2008

M. le DEPUTE-MAIRE. *Il s'agit ici d'une modification.*

Pour Guillaume de Normandie, j'ai les candidatures de :

Titulaires : Mme FERET, M. JOLY

Suppléants : M. ATCHRIMI, M. CHAZAL.

Pour le collège Jacques Monod, je suis saisi d'une demande de modification.

Titulaires : Mme LEBON, M. LEROY

Suppléants : M. TOUZE, Mme PREEL.

28 - INDEMNITES DES ELUS MUNICIPAUX - FIXATION DU BAREME

Mes Chers Collègues,

Les conditions d'exercice des mandats locaux sont précisées dans le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les règles applicables en matière :

- d'indemnités de fonction des élus locaux (art. L. 2123-20, L. 2123-20-1, L. 2123-21, L. 2123-22, L. 2123-23, L. 2123-24, L. 2123-24-1 et R. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- d'indemnité de représentation du Maire (article L. 2123-19).
- de remboursement de frais (article L. 2123-18) ;

INDEMNITES DE FONCTION

Les indemnités maximales susceptibles d'être attribuées aux élus municipaux sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit l'indice 1015.

Pour la Ville de Caen, les taux maximaux applicables sont les suivants :

- Maire : 145 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (soit 1015);
- Adjointes au Maire : 66 % de l'indice brut 1015 ;
- Conseillers Municipaux : 6 % de l'indice brut.1015 ;

Une majoration de 25 % est applicable à ces montants pour la Ville de Caen, en raison de sa qualité de chef-lieu de département, ce qui porte les pourcentages au maximum à :

- Maire : 181,25 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (soit 1015);
- Adjointes au Maire : 82,5 % de l'indice brut 1015 ;
- Conseillers Municipaux : 7,5 % de l'indice brut.1015 ;

Dans la limite de la masse globale des indemnités susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjointes, l'indemnité d'un adjoint ou d'un conseiller municipal délégué peut dépasser le maximum prévu sans toutefois pouvoir dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être versée au Maire.

L'élue municipale titulaire d'autres mandats électoraux, ou qui siège à ce titre au conseil d'administration d'un établissement public local, du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, au conseil d'administration ou au conseil de surveillance d'une société d'économie mixte locale ou qui préside une telle société ne peut percevoir, pour l'ensemble de ses fonctions, un montant total de rémunérations et d'indemnités de fonction supérieur à une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire de base (soit, actuellement 8 141 € brut par mois). L'élue qui percevrait un montant total de rémunération et d'indemnité de fonction supérieur à ce plafond devrait procéder à l'écèlement de cette somme. Il lui appartient de définir les montants qu'il choisit d'écèlement. Le reversement éventuel de la part écèlement ne peut être effectué que sur délibération nominative du conseil municipal ou de l'organisme concerné

INDEMNITES AU MAIRE POUR FRAIS DE REPRESENTATION

L'article L. 2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « les conseils municipaux peuvent voter, sur les ressources ordinaires, des indemnités au Maire pour frais de représentation », le Maire étant amené à supporter personnellement et régulièrement des dépenses à l'occasion de ses fonctions.

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Les articles L. 2123-18 et L 2123-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, de président et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux. Ils précisent que les dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement de ces missions sont remboursées sur présentation d'un état de frais.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats municipaux,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'attribuer, pour l'exercice de leurs fonctions, avec effet au 23 mars 2008, aux élus municipaux de la Ville de Caen les indemnités maximales brutes (y compris la majoration de 25 % au titre de chef-lieu de département) suivantes :

- Maire : 181,25 % de l'indice brut 1015
- Adjoint au Maire : 72,5 % de l'indice brut 1015
- Conseillers municipaux : 7,5 % de l'indice brut 1015

en tenant compte des masses globales légales et sous réserve des cumuls autorisés en fonction des situations personnelles de chaque élu exerçant d'autres fonctions indemnisées définies à l'article L. 2123-20-II, situations personnelles pouvant conduire à des écrêtements d'indemnités.

DECIDE d'attribuer au Maire une indemnité mensuelle pour frais de représentation fixée à 13.800 € par an (soit 1.150 €/mois) ;

DECIDE que les frais exposés par le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux, dans le cadre de leurs fonctions seront remboursés sur la base des dépenses réellement effectuées,

sur présentation de pièces justificatives, et ce conformément aux articles R 2123-22-1 à R 2123-22-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

PRECISE qu'en cas d'impossibilité de produire ces pièces justificatives, l'indemnisation se fera sur la base des indemnités allouées aux fonctionnaires de l'Etat ;

ANNEXE à la présente délibération un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées et versées mensuellement aux membres du conseil municipal

STIPULE que les dépenses correspondantes seront prélevées au chapitre 65 de la fonction 021 du budget.

Affiché le : 29 avril 2008

Adopté à l'unanimité.

Mme GUETIN, Mme VINCENT, M. BADACHE, Mme PREEL, Mme PRADAL-CHAZARENC, M. DUNCOMBE, M. TONANI, Mme de LA PROVÔTÉ, M. WILLAUME, M. GROLLIER, Mme LE BRETHON, M. CHAZAL s'étant abstenu(s)

Reçu par M. le Préfet du Calvados le :
05 mai 2008

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**à la DATE DU 23 MARS 2008**(valeur du point au 1^{er} MARS 2008)

NOM et Prénom de L'ELU	Fonction	Montant
PHILIPPE DURON	MAIRE	INDEMNITE TOTALE 6781,03 avant écrêtement
CORINNE FERET	1ER MAIRE-ADJOINTE	2 712,41
XAVIER LE COUTOUR	2EME MAIRE-ADJOINT	2 712,41
MARC LEVILLY	3EME MAIRE-ADJOINT	2 712,41
MARIE-JEANNE GOBERT	4EME MAIRE-ADJOINTE	2 712,41
GILLES DETERVILLE	5EME MAIRE-ADJOINT	2 712,41
JOSETTE TRAVERT	6EME MAIRE-ADJOINTE	2 712,41
RUDY L'ORPHELIN	7EME MAIRE-ADJOINT	2 712,41
CECILE DOSSOU	8EME MAIRE-ADJOINTE	2 712,41
PASCAL BLANCHETIER	9EME MAIRE-ADJOINT	2 712,41
PASCALE CAUCHY	10EME MAIRE-ADJOINTE	2 712,41
JEAN NOTARI	11EME MAIRE-ADJOINT	2 712,41
MARIE-SABINE CAILLETEAU	12EME MAIRE-ADJOINTE	2 712,41

MICHEL DUBOIS	13EME MAIRE-ADJOINT	2 712,41
COLETTE GISSOT	14EME MAIRE-ADJOINTE	2 712,41
JEAN-LOUIS TOUZE	15EME MAIRE-ADJOINT	2 712,41
ANNIE LEBON	16EME MAIRE-ADJOINTE	2 712,41
CEDRIC LEROY	17EME MAIRE-ADJOINT	2 712,41
SYLVIE RELAND	18EME MAIRE-ADJOINTE	2 712,41
JACKY TOULLIER	19EME MAIRE-ADJOINT	2 712,41
SAMIA CHEHAB	20EME MAIRE-ADJOINTE	2 712,41
SERGE LEMONNIER	21EME MAIRE-ADJOINT	2 712,41

INDEMNITES DE FONCTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
à la DATE DU 23 MARS 2008
 (valeur du point au 1^{er} MARS 2008)

NOM et Prénom de l'ELU	Fonction	Montant
HELENE FLODERER	conseillère Municipale	280,59
MARIE-DOMINIQUE FRIGOUT	conseillère Municipale	280,59
FRANCIS JOLY	conseiller Municipal	280,59
SOPHIE VERMES	conseillère Municipale	280,59
AGNES MERIAT	conseillère Municipale	280,59
CATHERINE MAHIER	conseillère Municipale	280,59
GENEVIEVE HEUZE	conseillère Municipale	280,59
FABRICE LE VIGOUREUX	conseiller Municipal	280,59
JEAN-LUC VERET	conseiller Municipal	280,59
ALEXANDRE DEBRAY	conseiller Municipal	280,59
JEAN-CLAUDE GUILLOUF	conseiller Municipal	280,59
DAMIEN DE WINTER	conseiller Municipal	280,59
NATHALIE LAMENDOUR	conseillère Municipale	280,59
MICHEL PONDAVEN	conseiller Municipal	280,59
CLAUDINE MAGUET	conseillère Municipale	280,59
ERIC VEVE	conseiller Municipal	280,59
GRATIEN ATCHRIMI	conseiller Municipal	280,59

JACKY TILLARD	conseiller Municipal	280,59
FRANCINE THOUROUDE	conseillère Municipale	280,59
VALERIE HUARD	conseillère Municipale	280,59
ANNIE BERGER	conseillère Municipale	280,59
BRIGITTE LE BRETHON	conseillère Municipale	280,59
GILLES TONANI	conseiller Municipal	280,59
PASCALE PREEL	conseillère Municipale	280,59
DANIEL-CHARLES BADACHE	conseiller Municipal	280,59
SONIA DE LA PROVOTE	conseillère Municipale	280,59
LUDWIG WILLAUME	conseiller Municipal	280,59
CATHERINE PRADAL- CHAZARENC	conseillère Municipale	280,59
FREDERIC CHAZAL	conseiller Municipal	280,59
MARTINE VINCENT	conseillère Municipale	280,59
LUC DUNCOMBE	conseiller Municipal	280,59
MARTINE GUETIN	conseillère Municipale	280,59
GILLE GROLLIER	conseiller Municipal	280,59

M. le DEPUTE-MAIRE. Il nous faut fixer les barèmes des élus municipaux. Vous avez reçu le rapport concernant ces indemnités. Je n'ai pas souhaité modifier les quotités qui avaient été prévues par l'ancienne municipalité en 2001, soit :

- 145 % de l'indice brut terminal pour le maire
- 66 % de l'indice brut terminal pour les adjoints
- 6 % de l'indice brut terminal pour les conseillers municipaux

Une majoration de 25 % est applicable à ces montants pour la Ville de Caen en raison de sa qualité de chef-lieu.

Y a-t-il des questions sur ces indemnités ?

(Il est procédé au vote.)

Mme GUETIN. Monsieur le Maire, je voulais prendre la parole avant le vote. Vous êtes très dynamique, je vous en félicite ! Cela dit, quelques membres de la minorité souhaitaient s'abstenir sur cette délibération. Vous avez passé le nombre de maires adjoints de 15 à 21. En conséquence, les indemnités versées au total vont être augmentées de 976.320 € pour le mandat sur six ans. Nos concitoyens vont apprécier l'augmentation du coût de fonctionnement du Conseil municipal. "Indemnités" ne veut pas dire "frais de fonctionnement" qui en découlent, bien entendu.

M. le DEPUTE-MAIRE. Je vous remercie de votre intervention. J'aimerais simplement faire deux remarques.

La démocratie a un prix. Le législateur, lorsqu'il a arrêté le nombre d'adjoints possible, qui a été modifié voici quelques mois pour permettre de mettre en place des adjoints de quartier, parce que c'était devenu une nécessité dans les villes de plus de 80.000 habitants, savait ce qu'il faisait.

Nous n'avons pas modifié le pourcentage, alors que nous aurions pu le faire. Je tiens à préciser, pour vous rassurer, que le maire étant également député et président de l'agglomération, il est écarté. Son écartement viendra se déduire assez sensiblement des indemnités que la Ville aurait pu lui verser pour se conformer à la loi.

Les choses qui sont faites sont raisonnables. Elles sont conformes à l'esprit des textes. Elles sont nécessaires si l'on veut faire en sorte que le travail soit mieux partagé dans une équipe, que le plus grand nombre d'élus puisse avoir des responsabilités et être au plus près des besoins des habitants.

Tel est ce que je voulais préciser en réponse à votre interrogation et à votre souci de bonne gestion de la collectivité.

Mme de LA PROVOTE. J'entends bien votre réponse, je m'attendais à une réponse de ce type.

Je voulais vous poser une question : quelle va être la fonction de ces adjoints de quartier ? Ce n'est pas parce qu'il y a des adjoints de quartier que l'on sait à quoi ils servent. Ce n'est pas forcément une fin en soi d'être adjoint de quartier, il faut que l'on ait une mission précise, une feuille de route. Comment vont-ils agir ? Quelle va être leur fonction sur le terrain ? A ce prix, les Caennais ont besoin de le savoir.

A ce prix, on peut faire beaucoup de choses pour les quartiers. Pour les habitants, les associations attendent des aides. Il est nécessaire d'avoir des bureaux pour les services municipaux. Je me suis laissé dire que l'on cherchait des bureaux pour ces fameux adjoints de quartier. Il faudra bien sûr un secrétariat, qui sera je ne sais où dans la mairie.

Etait-ce vraiment une priorité d'emblée de nommer cinq adjoints de quartier ? Ne fallait-il pas avant se poser la question de l'organisation des conseils de quartier, de la façon dont ils étaient répartis. On sait qu'il y avait des incohérences dans la constitution de certains grands quartiers. Vous parlez beaucoup de concertation et de projets en lien avec les habitants, peut-être la réflexion aurait-elle pu être faite au préalable, avec une répartition géographique plus adaptée. Après, si cela était utile et indispensable par rapport au projet, les adjoints de quartier auraient pu être nommés, avec des missions précises en lien avec les demandes des habitants et le fonctionnement des quartiers.

Je sais bien que cette somme va être votée, qu'il y a l'écrêtement. Néanmoins, ce sont les Caennais qui payent ; l'argent ne vient pas de nulle part. Quand on parle du pouvoir d'achat, politiquement on remet toujours les choses sur le tapis. Au bout du compte, ce sont les Caennais qui vont payer ces cinq nouveaux adjoints de quartier et les frais de fonctionnement qui vont en découler.

Je sais bien que ce sont les résultats qui comptent. J'aurais aimé que l'on nous propose un vrai projet de quartier, que l'on nous précise la façon dont les quartiers, qui sont chacun un élément d'un tout, la ville de Caen, vont être intégrés au projet global de la ville. J'aurais aimé que l'on nous propose un fonctionnement par rapport à ces grands quartiers, que l'on nous dise précisément quelles vont être les fonctions et comment vont fonctionner les adjoints de quartier. Je vous remercie.

M. le DEPUTE-MAIRE. *Madame de LA PROVOTE, je ne pense pas que vous avez attendu Noël, en 2001, pour mettre en place votre municipalité ni que vous avez attendu Pâques suivant pour voter les indemnités.*

Aujourd'hui, nous avons besoin de ces adjoints de quartier pour engager l'animation et la réflexion sur ce que sera la relation entre les habitants et les quartiers. J'ai posé une feuille de route à ces adjoints de quartier pour qu'ils préparent, dès avant cet été, une première concertation avec l'ensemble des dix-huit quartiers de la ville, de manière que, au mois d'octobre, nous soyons en capacité de faire ce que j'ai appelé les états généraux de la démocratie de proximité. D'ici au mois d'octobre, leur travail va être un travail important, un travail de terrain. Ils seront une interface tout à fait nécessaire.

De surcroît, ils ont reçu une délégation pour un certain nombre de dossiers, parce que je voulais qu'ils soient impliqués dans la vie de la municipalité.

Enfin, ils seront les animateurs de nos quatre commissions.

Ce n'est pas une indemnité de complaisance, mais une indemnité pour travailler, pour qu'ils soient complètement associés au fonctionnement de notre Ville.

On peut avoir des appréciations. Si vous voulez que nous ayons un débat sur le pouvoir d'achat, j'y suis prêt. Mais le débat risque d'être assez intéressant. D'où viennent les problèmes que rencontrent les Français ? Plutôt de la politique de l'Etat que de celle des collectivités territoriales. On peut avoir ce débat, mais je ne suis pas sûr que ce soit le moment ni le lieu de l'avoir.

Mme de LA PROVOTE. *Je sais bien qu'il y a un débat national. Dans cette enceinte, ce n'est pas toujours opportun. Parfois, ça l'est, parfois ça ne l'est pas. Cela ne l'est pas ce soir, je suis d'accord avec vous.*

M. le DEPUTE-MAIRE. *Si vous voulez que nous engagions ce débat, j'y suis prêt.*

Mme de LA PROVOTE. *Absolument pas, ce n'était pas le propos.*

Les impôts locaux sont payés par les habitants. Cela participe du pouvoir d'achat. C'est juste ce que je voulais dire.

M. LEVILLY. *Sur la question de l'ajout d'indemnités concernant les adjoints de quartier, qui occupent effectivement une nouvelle fonction, vous marquez votre émotion concernant l'apparition de cette dépense. En termes d'organisation, nous avons supprimé le doublon de pilotage Agglomération/Ville de Caen. A ce niveau, une économie existe. Il faut regarder les deux.*

Vous parlez des coûts, mais je pense également à l'efficacité. D'une manière générale, quand on parle de finances, c'est ce dont il s'agit. Avoir des adjoints de quartier, c'est être au plus près des besoins, avoir une bonne évaluation des besoins et mieux dépenser. Mieux dépenser, c'est une occasion de mieux maîtriser les dépenses. Notre engagement est bien de maîtriser la fiscalité et le budget. C'est quelque chose qui se fait globalement. Nous aurons une meilleure efficacité grâce aux adjoints de quartier. Le coût associé peut être répercuté favorablement sur une approche globale.

M. le DEPUTE-MAIRE. *Le débat a eu lieu, même s'il n'a pas été jusqu'au fond des choses.*

Je vous propose maintenant de désigner les membres du groupe de travail constitué pour réviser le règlement intérieur du Conseil municipal.

Le Code général des collectivités territoriales dispose que, dans les communes de 3500 habitants et plus, dont Caen fait partie, le Conseil municipal établit un règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Nous avons donc un peu de temps pour le faire, mais il serait intéressant que nous ayons une relecture et un échange sur ce règlement intérieur. Cela ne signifie pas qu'il faut revoir la totalité de ce

qui existait. Mais, à l'expérience des sept dernières années, peut-être souhaitez-vous que nous le toiletions un peu.

Je vous propose de constituer un groupe de travail : Mme FERET, M. LE COUTOUR, M. BLANCHETIER, M. VEVE, Mme VINCENT.

Nous confierons à ces cinq personnes la responsabilité de nous faire des propositions pour l'automne. Il serait bien que, au premier Conseil municipal de la rentrée, nous puissions adopter ce nouveau règlement intérieur.

29 - QUESTIONS ORALES

A – Lettre de M. DUNCOMBE relative à la piétonisation de la Place Saint Sauveur

M. le DEPUTE-MAIRE. Monsieur DUNCOMBE, je vous donne la parole pour évoquer votre question écrite orale.

M. DUNCOMBE. Merci, Monsieur le maire. Dans le toilettage du règlement intérieur, il conviendra de préciser qu'une question orale doit être écrite.

"Monsieur le maire, j'ai appris par la presse votre volonté affirmée de procéder à une piétonisation de la place Saint-Sauveur dès l'été 2008. Vous savez à quel point je suis favorable à une telle vision d'aménagement de la ville, pour autant que la concertation ait lieu et pour autant que l'on se donne réellement les moyens de la réussite d'une telle action, ce qui parfois suppose d'éviter toute précipitation.

Nous avons bien noté que la concertation était amorcée, qu'elle fait l'objet d'une inquiétude légitime et que beaucoup de pédagogie sera nécessaire. A ce titre, nous serons à vos côtés. Néanmoins, ce projet ne doit pas être simplement conçu comme un projet d'aménagement dont la seule finalité serait l'éviction des voitures, mais bien un projet mûri, réfléchi et préparé, dont la finalité serait de redonner vie à cette place. Nous pensons en effet que la place Saint-Sauveur actuellement conçue ne vit pas de sa présence automobile mais la subit. Nous pensons que la finalité de ce projet est bien d'en faire une place animée, forte de ses habitants, des passants, des touristes et des usagers des commerces. C'est un vrai projet d'animation dont nous avons besoin, et il faut le préparer.

Durant la campagne électorale, j'ai suggéré un projet pour la place Saint-Sauveur, basé sur la présence de marchés à thèmes pratiquement tous les jours de la semaine (fleurs, brocantes, fripes, bouquinistes, épices, etc.)

Par cette question, nous vous interpellons quant au risque d'une expérimentation faite à la va-vite, insuffisamment préparée, avec trop peu d'animations, qui aurait l'effet totalement contraire à celui escompté, et qui prouverait qu'une place Saint-Sauveur sans voiture n'a pas de raison d'être.

Autre inquiétude, le choix pour l'expérimentation de la période estivale me semble critiquable, car il n'aura pas valeur d'exemple pour le reste de l'année. Nous notons également, dans le cadre de cette question, l'impérieuse nécessité de ne pas attendre pour créer un stationnement souterrain sur les Fossés Saint-Julien et d'adapter les horaires du parking de l'hôtel de ville en conséquence."

Monsieur le maire, le principal souci, n'ayant probablement pas le temps, entre il y a quelques semaines et cet été, de mettre en place une véritable animation durable, reconnue, efficace, est que nous produisions finalement les effets inverses à ceux recherchés, à savoir avoir une place animée, attractive, qui ait valeur d'exemple, que tous attendent. Nous avons besoin de l'unanimité pour demain, de l'adhésion de la population caennaise, pas seulement des riverains ni des commerçants les plus concernés.

Ce soir, je voulais vous faire part de cette inquiétude.

M. le DEPUTE-MAIRE. Monsieur DUNCOMBE, je vous remercie pour cette question, mais également pour votre jugement tout à fait nuancé, qui montre que, sur ce type de questions, nous pouvons aller au-delà des clivages et avoir des convergences sur l'intérêt public et l'intérêt général.

Vous avez raison de poser un certain nombre de questions sur le contenu de cette démarche de piétonisation.

Vous avez raison de vous interroger sur le temps de l'expérimentation.

Vous avez raison également de souhaiter que l'expérience soit la plus pédagogique et la plus convaincante possible.

Simplement, je crois qu'il est nécessaire d'aller vite dans ce domaine, mais d'y aller aussi en s'assurant du maximum de garanties.

Pourquoi faut-il aller vite ?

Parce que, on le sait bien, des décisions de cette nature nécessitent de changer des appréciations que l'on peut avoir a priori sur tel ou tel sujet, de faire une pédagogie renforcée. Or le temps du débat est long.

Pour que nous ayons le maximum de garanties, j'ai demandé à une élue, Mme CAILLETEAU, de coordonner le travail de l'ensemble des élus qui sont concernés par ce projet, parce que c'est vraiment un projet qui touche à de très nombreux secteurs de la vie publique. Il touche des sujets un peu lourds, un peu basiques, comme la circulation et le stationnement. Cela touche aussi, bien évidemment, à la culture et à l'animation. Cela touche au commerce par l'impact qu'un tel projet peut avoir sur les commerces existants, impact positif pour certains, crainte fondée pour d'autres, mais aussi impact nouveau si l'on retient les suggestions très intéressantes que vous faites sur les marchés à thèmes. Cela touche également au tourisme, parce que c'est une façon de valoriser l'attractivité de la ville. Cela touche enfin au quartier, à son fonctionnement, à sa vie. Bien évidemment, il faut être ici dans l'innovation.

J'ai demandé à Mme CAILLETEAU pour le commerce, à Mme DOSSOU pour la voirie, à M. DUBOIS pour la culture, à M. TOULLIER, adjoint de quartier de référence, à Mme CHEHAB qui s'intéresse à l'innovation culturelle, de travailler en groupe avec les services. C'est la direction générale des services techniques qui est pilote dans ce domaine. L'idée est d'aller vite dans la proposition pour être en capacité d'être prêt cet été.

Pourquoi expérimenter l'été ?

Peut-être est-ce plus difficile de transposer en période normale. Mais expérimenter en période hivernale, expérimenter en cours d'année, c'est perturber fortement des habitudes. C'est prendre le risque de provoquer des cristallisations de mécontentement. En été, nous aurons la possibilité d'observer un certain nombre de fonctionnements, et de le faire sans perturber trop fortement la vie du quartier et le fonctionnement général de la ville.

Pour ce qui est de l'animation, notamment de l'animation culturelle, c'est plutôt pendant la période estivale que l'on peut sortir, aller au spectacle à l'extérieur, faire des animations de plein air, dans des régions comme les nôtres où il fait toujours beau, sauf quelques jours par an, en hiver ou au début du printemps !

Je vais donner la parole à Marie-Sabine CAILLETEAU, qui va nous dire comment elle entend conduire la concertation, et selon quel calendrier.

Mme CAILLETEAU. *La concertation a commencé, puisqu'une réunion s'est tenue le 17 avril, qui a réuni beaucoup de monde. Au cours de cette réunion, nous avons pu entendre la population, les riverains et les commerçants de la place Saint-Sauveur nous exprimer leurs inquiétudes et leurs attentes. Il n'y a pas que des inquiets, de nombreuses personnes sont en attente par rapport au devenir de cette place.*

A la suite de cette réunion, nous avons recueilli toutes les informations qui avaient pu être données. Nous nous sommes réunis avec plusieurs élus pour commencer à travailler en transversalité sur tous les points qui avaient été soulevés, qu'il s'agisse des problèmes de stationnement, de circulation ou d'animation.

Nous travaillons également avec les services. Une autre réunion de concertation doit avoir lieu fin mai avec les riverains et les commerçants, pour faire le point par rapport à leurs attentes et à leurs questionnements.

Les choses bougent. C'est l'effet de la concertation et le fait que l'on en parle.

Je vous livre un exemple intéressant : un commerçant de la place, en fin de semaine dernière, m'a dit que, compte tenu des projets pour cet été, alors qu'il comptait fermer au mois d'août, il allait rester ouvert. Il pense que cette place, dans ce contexte, avec l'animation prévue, va lui apporter du chiffre d'affaires.

C'est une démarche qui s'entame. C'est très intéressant parce que l'animation doit également venir des commerçants et des gens qui vont venir dans les cafés, sur les terrasses.

Vous parlez d'un projet mûri, réfléchi et préparé. Pour nous, c'est surtout un projet partagé, partagé entre les élus mais surtout avec la population et les commerçants, pour faire une vraie réussite de cette expérimentation dont nous tirerons les conséquences à la fin de l'été.

Mme de LA PROVOTE. Je voulais soulever un point sur la place Saint-Sauveur. Vous avez parlé de transversalité et des thématiques qui allaient être développées dans le cadre de ce projet. Mais il ne faut absolument pas oublier la question de l'accessibilité des personnes handicapées. Il y a une commission communale d'accessibilité des personnes handicapées à Caen. Elle va devoir être associée au travail des adjoints pour la constitution du projet de cette place. Pour les personnes aveugles ou déficientes visuelles, une place veut vite devenir un endroit sans repère, dans lequel elles peuvent être perdues. Il est indispensable, sur le projet final et en cours de constitution de projet, d'intégrer à la discussion ces personnes et les associations. C'est un élément important. Je souhaitais le rappeler parce qu'il n'a pas été évoqué.

M. le DEPUTE-MAIRE. Vous avez raison. C'est un élément auquel il faut penser lorsque l'on travaille sur le bâtiment public, l'espace public ou même sur les questions culturelles.

Dans d'autres fonctions, avec l'équipe que j'animais, j'avais lancé une opération pour l'accès à la culture et au tourisme des personnes handicapées. Aujourd'hui, il existe des moyens techniques pour faire en sorte que les malvoyants, les handicapés moteurs, les malentendants puissent bénéficier de l'action publique au même titre que les autres citoyens. Madame CAILLETEAU a entendu votre suggestion ; nous la prendrons en compte.

Y a-t-il d'autres questions ?

Ce sera probablement le plus court Conseil municipal de la mandature. Comme le soleil est là, je vous rends la liberté !

(La séance est levée à 19 heures)